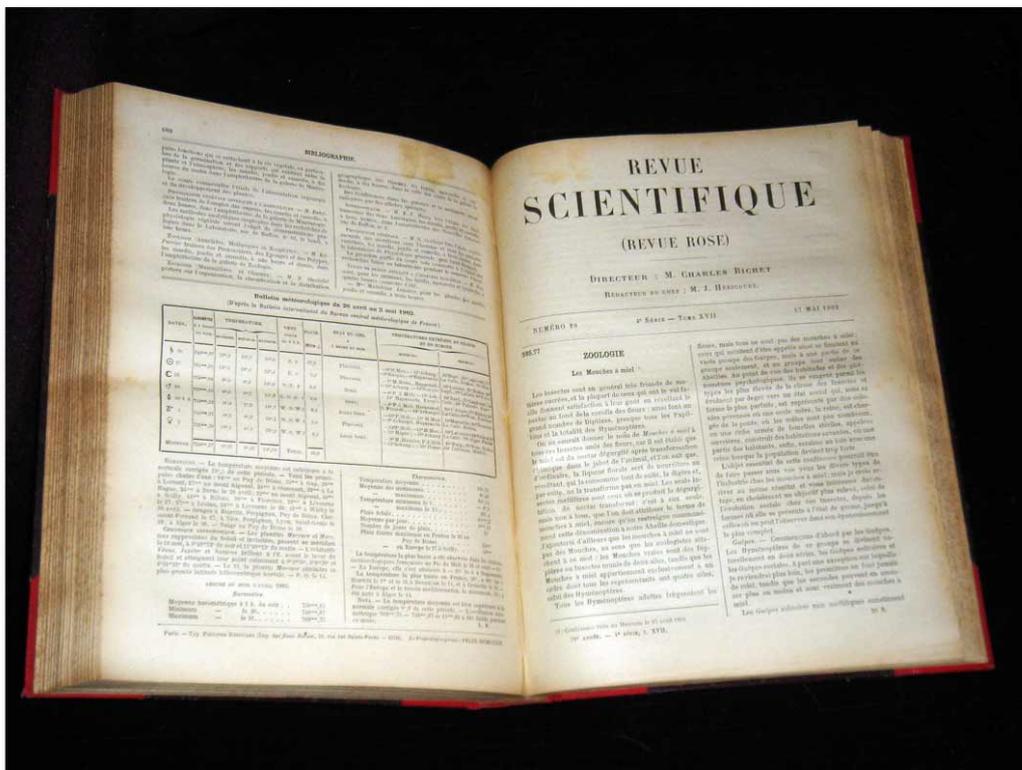


2012

Dominique Autié



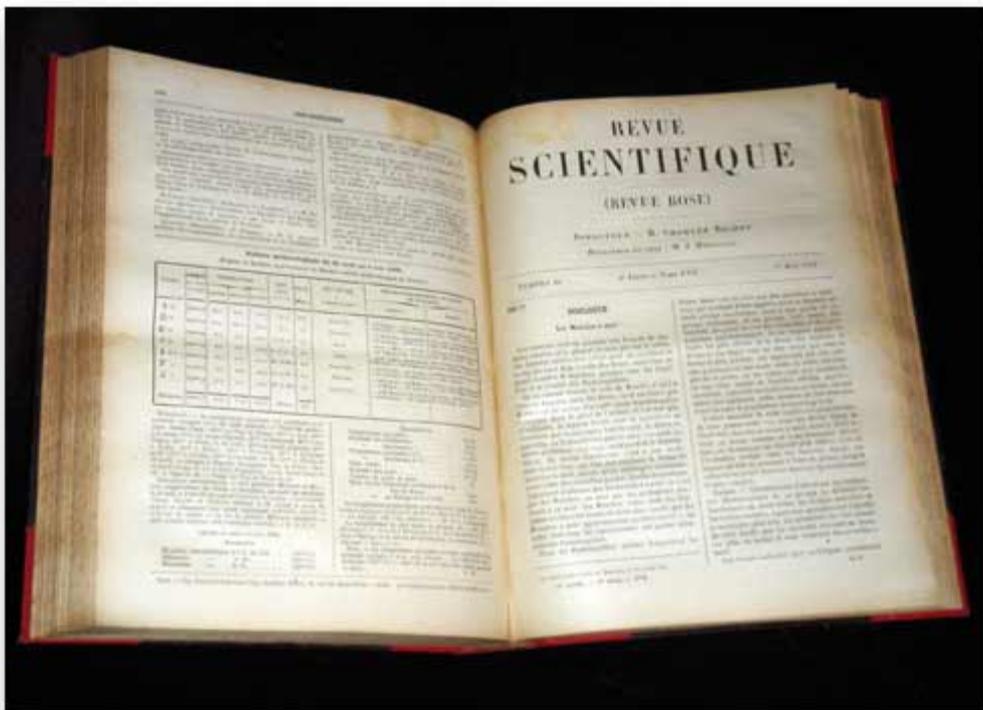
# LE SAINT SUAIRE DE TURIN... LA CONTROVERSE DE PARIS (1902)

Édition en ligne de l'intégralité des communications publiées dans La Revue scientifique au printemps 1902

# Le Saint Suaire de Turin

## LA CONTROVERSE DE PARIS (1902)

Édition de l'intégralité des communications  
publiées dans *La Revue scientifique* au printemps 1902



Textes retrouvés et édités par Dominique Autié

[http://blog-dominique.autie.intexte.net/blogs/index.php/2006/04/16/saint\\_suaire\\_de\\_turin\\_la\\_controverse\\_de\\_1902](http://blog-dominique.autie.intexte.net/blogs/index.php/2006/04/16/saint_suaire_de_turin_la_controverse_de_1902)

Les textes reproduits dans ce dossier sont extraits de la *Revue scientifique* (*Revue rose*), trente-neuvième année, quatrième série, tome XVII (Directeur : M. Charles Richet – Rédacteur en chef : M. J. Héricourt).

Avec les empreintes négatives de mains mutilées de la grotte de Gargas, dans les Pyrénées françaises, le Linceul conservé à Turin [1] compte parmi les quelques signes légués d'un passé plus ou moins proche sur lesquels notre intelligence du monde vient buter. Le Linge et les mains malmenées de Gargas partagent un statut d'*icônes corporelles* qui, par leur appartenance même à la nature humaine de ceux qui tentent de les déchiffrer, fascinent autant qu'elles brouillent notre regard : la tragédie que constitue l'échec de la science dans ses approches des unes comme de l'autre tient à l'impossibilité d'objectiver tout à fait *ma main, mon corps*, de les mettre à distance suffisante pour les autopsier moi-même – et pathétique est le refus du scientifique d'envisager un seul instant que *son* propre corps, *sa* propre main recèlent une part incontournable de l'énigme qu'il lorgne à travers la lentille de son microscope électronique.

En suggérant que la main aux phalanges lacunaires et le corps qu'assurément a enveloppé le linge conservé à Turin sont ainsi *vivants*, je n'ai pas le sentiment de faire un pas de trop. C'est, tout au contraire, la seule justification plausible aux bégalements pitoyables des sciences exactes devant l'énigme du Linge.

C'est entre le 25 et le 28 mai 1898 qu'un avocat turinois, Secondo Pia, réalise les premiers clichés photographiques du Linge. Dans la nuit de son laboratoire, il constate, stupéfait, que la plaque négative porte, en « positif », l'image parfaitement lisible d'un corps ; cette image, qu'on distingue sur l'objet photographié – une vaste macule aux contours incertains –, a donc toutes les propriétés d'un négatif photographique [2]. Or, dans les quatre années qui vont suivre, l'essentiel sera dit de ce qu'il est possible de dire et d'écrire sur les interrogations que pose cette découverte. Les pages retrouvées, presque par hasard, que je publie ici, sont saisissantes pour cela : en 1902, quelques *autorités* s'écharpent dans une revue de vulgarisation scientifique, à la suite d'une communication faite à l'Académie des sciences par le Pr Yves Delage, zoologiste respecté et connu pour son agnosticisme. Il y fait la promotion d'un livre qui vient de paraître, dont l'auteur est l'un de ses collaborateurs ; dans l'ouvrage de Paul Vignon, toutes les conséquences de l'image révélée dans les bains de Pia sont d'ores et déjà entrevues, décrites, discutées. Et cela rend fou de colère les libres-penseurs.

Dans le siècle qui va suivre, la science ne fera que rendre l'énigme plus tenace, en confirmant par chacune de ses investigations nouvelles deux points essentiels, sur lesquels repose la singularité du Linge : l'image dont il est le support n'est pas faite de main d'homme (elle est *acheiropoiète*) ; et, surtout, aucune méthode, aucun *process* disponible dans notre panoplie technologique ne permettent, à ce jour, de *reproduire* cette image en la dotant de toutes les propriétés dûment constatées qui sont les siennes : de sorte que, si le linge conservé à Turin est un *faux*, c'est un faux d'exception puisque la première caractéristique d'un faux est d'être trahi par son procédé, inapte à produire un *original* parfait, donc confondant. Dire que le Saint Suaire est un faux est donc dénué de sens et de toute portée : jusqu'à présent, les expertises scientifiques ont, tout au contraire, démontré le caractère hautement *original* de l'objet et de l'empreinte qu'il supporte ; la singulière originalité du linceul – son improbabilité même – justifie seule que le dossier ne soit pas, aujourd'hui, refermé en dépit d'épisodes qu'on eût voulu définitifs, telle l'expertise péremptoire au carbone 14, dont les résultats furent rendus publics le 13 octobre 1988.

Les pages dont je propose aujourd'hui l'édition en ligne sont peu citées. Et pour cause : n'avoir pas mentionné ses travaux visionnaires dans sa bibliographie reste le principal grief qu'un scientifique de 2006 puisse adresser à un confrère de 1902. La fraîcheur du débat, à sa source, rend pesant un siècle de colloques, de symposiums et les milliers de volumes qu'ils nourrissent. J'ai mis la main, il y a quelques mois, sur une série de volumes des années 1900 de la *Revue scientifique* et j'y ai découvert, ébahi, les communications dont je reproduis et commente le

texte intégral. Quelques années plus tôt, leur lecture m'aurait peut-être découragé de noyer ma voix dans le brouhaha qui entoure le Linge et son mystère [3].

Un livre achevé me donne quitus. Je me méfie de l'homme d'un seul sujet, d'un seul livre, de l'obsession monothématique. Rouvrir le dossier du Suaire ne va pas, cependant, sans émotion. Au point que je rajoute ici un double post-scriptum à mon manuscrit de l'époque, que m'inspire la lecture de ce que j'appelle ici – parce qu'elle me semble aussi essentielle que celle de Valladolid – la *controverse de Paris* :

– Le Linge est bien un objet anachronique – pire, à contretemps –, qui nargue notre sens de la chronologie, d'un temps linéaire qui fonde notre foi dans un possible progrès, scientifique, économique, intellectuel et moral. D'où ce constat déroutant : plus nous avançons dans la question du Linge, moins nous disposons à son propos d'un savoir à notre convenance.

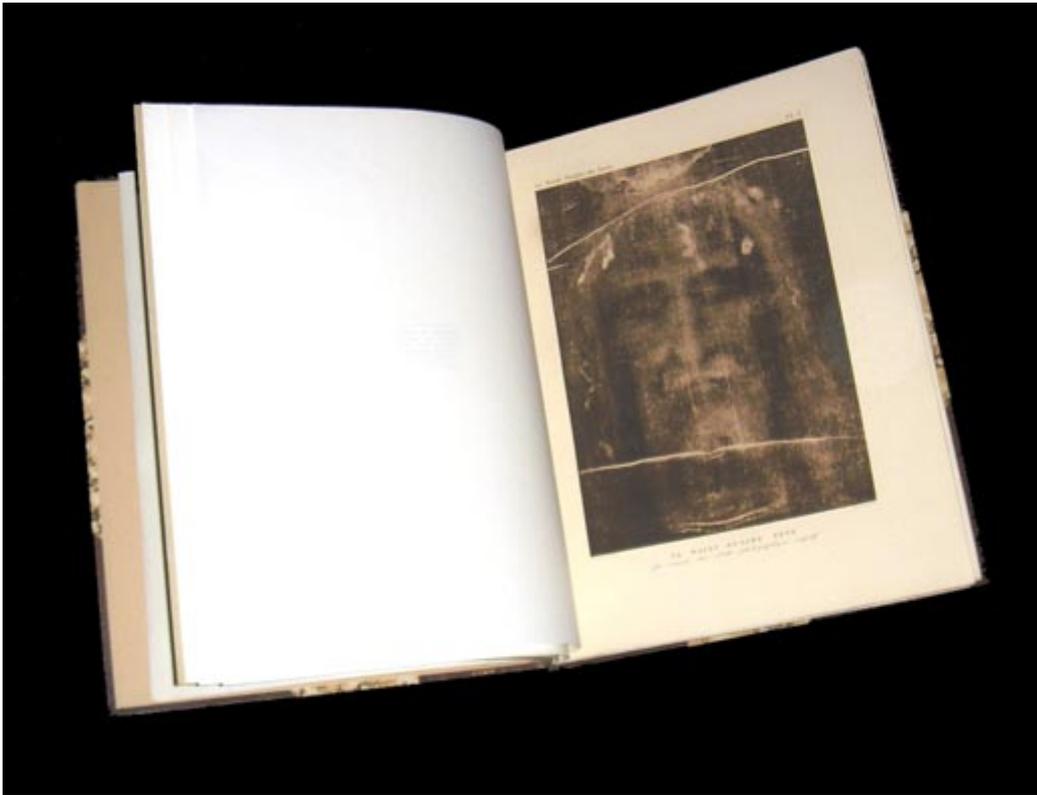
– Enfin (ce fut toujours le point d'ancrage de mon propos), les protagonistes de 1902 disputent d'une image de l'homme, inattendue, scandaleuse, surnuméraire. Cette image, c'est la technique photographique qui nous la tend. Un homme, un photographe, a rappelé sur plusieurs décennies du siècle passé cette évidence et cette dette : j'aurais eu, depuis ma venue à Toulouse à la fin des années 1970, toutes les opportunités souhaitables de me rapprocher de Jean Dieuzaide et de nouer avec lui le seul *bel entretien* qui vaille, sans doute, à propos du Linge. C'est l'un de mes plus vifs regrets.

[1] On voudra bien m'accorder un usage flottant de la capitale initiale pour tout ce qui concerne le Linge et celui dont il a enveloppé le corps, quelles qu'en soient les circonstances – que nous ne connaissons sans doute jamais avec la certitude que requiert l'esprit scientifique occidental. Ma méditation devant l'image du Linge oscille ainsi, depuis plus de trente ans, entre fascination, recueillement et piété. L'absence et la présence ponctuelles de mes majuscules alternent, comme la nuit et le jour, comme plaisir et souffrance.

[2] Peter Geimer, « L'autorité de la photographie – Révélation d'un suaire », *Études photographiques*, n° 6, mai 1999. Consultable en ligne [sur le site de la revue](#). Il s'agit, à ma connaissance, d'une des rares contributions de qualité publiées en langue française ces dernières années à propos du Saint Suaire. On la lira avec profit en complément du dossier que je présente ici. L'auteur y analyse la démarche de Paul Vignon et l'éclaire du contexte épistémologique qui donnait son statut au cliché photographique à la jointure entre le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle.

[3] Dominique Autié, *Toutes les larmes du corps – Devant le Linceul de Turin*, Le Rocher, 1998.

À l'origine de la controverse, un livre :



## *Le Linceul du Christ*

de Paul Vignon

Sans doute l'aura-t-on pressenti : la présence du Saint Suaire parmi les *écrits* que ce *blog* se plaît à indiquer – comme on lève les yeux, une nuit d'été, pour pointer un ciel constellé d'astres et d'étoiles – n'entend pas venir gonfler les rangs de l'une ou l'autre des deux légions qui s'affrontent depuis un peu plus d'un siècle. Si l'on trouve leurs *détracteurs* face à des *partisans* de l'authenticité (comme deux meutes de supporters hurlent et s'insultent aux abords d'un stade), c'est qu'à de rares exceptions près les uns et les autres *ne veulent ou ne peuvent pas voir* le Linge ni, surtout, l'image qu'il supporte dans sa trame. S'il ne fallait redouter tout jeu de mots, j'invoquerais par une formule l'identique haine de soi qui peut tout aussi bien, devant l'image sur le Linge, projeter l'observateur dans un sectarisme ou dans l'autre : c'est, semble-t-il, que *l'Homme ne peut pas se voir en peinture* s'il n'a pas lui-même tenu le pinceau. Là serait le drame qu'introduirait toute image acheiropoïète – non peinte de main d'homme !

Paul Vignon parvint, dans le délai très bref des trois années qui séparent la divulgation des clichés de Secondo Pia, en 1898, et la parution de son livre, à ouvrir deux champs majeurs de recherche qui seront constamment repris par tous ceux qui, après lui, s'intéresseront au Saint Suaire. Tout d'abord, le mode de formation de l'image sur le linge, relevant d'emblée la plupart des caractéristiques que confirmeront les explorations successives réalisées depuis un siècle. Il propose dès 1902 l'hypothèse de la *vaporographie* : l'aloès répandu sur le corps lors de son embaumement aurait été bruni par les vapeurs émanant du cadavre en décomposition.

Ensuite, il a mené une véritable enquête d'historien de l'art en procédant au rapprochement méthodique des caractères physiologiques de l'Homme du Suaire et des premières représentations du visage du Christ, du sixième jusqu'au treizième siècle. Quinze détails pour la plupart anatomiques, tout à fait caractéristiques du Linge et de l'image dans la seule partie du visage, se retrouvent dans des proportions significatives sur beaucoup de ces fresques, icônes et mosaïques. Ainsi, à la suite de Paul Vignon, les spécialistes s'accordent-ils à retrouver jusqu'à treize de ces quinze marques sur le Christ Pantocrator de la coupole de Daphni et quatorze sur celui de l'abside de Cefalù en Sicile, qui datent respectivement des onzième et douzième siècles [1].

L'hypothèse à laquelle se réfèrent tous les partisans de l'authenticité du Linceul identifie la Sainte Face d'Édesse, appelée aussi le Mandylion, au Saint Suaire — qui aurait donc circulé, jusqu'au Xe siècle, replié de telle sorte que le visage seul fût visible [2].

Je pourrais – il faudrait – poursuivre, s'avancer dans les passes que chacun des chapitres du livre de Paul Vignon pratique dans l'épais sous-bois qu'il débroussaille. Sans perdre toutefois l'esprit de la forêt. En cela, la démarche de Paul Vignon est unique ; d'une part, parce qu'elle est inaugurale ; par son intuition inspirée, d'autre part, qu'un tel *écrit* que le Linge appelle d'autres écrits qui l'écrivent sans cesse – comme on ne cesse de traduire, au fil des siècles, les textes fondateurs de notre humanité à l'œuvre dans la mince couche d'air respirable qui sépare deux milieux étanches : la terre de notre pourrissement et l'espace de nos pensées – parfois de nos prières.

[1] Les travaux de Paul Vignon et leurs développements ultérieurs par la recherche sur le Linceul sont exposés dans l'ouvrage de Ian Wilson, *Le Suaire de Turin*, Albin Michel, 1978, pp. 128 sq. Bien qu'antérieur à la datation par le carbone 14, ce livre constitue la synthèse la plus complète et la plus accessible pour découvrir le Linceul, ses enjeux historiques et scientifiques.

[2] Ian Wilson, *op. cit.*, pp. 199 sq. (notamment). Les mêmes experts relèvent que les représentations de la mise au tombeau évoluent à partir de cette époque et tiennent compte de ce que l'on peut observer des dimensions et de la structure du Linge et de la disposition du cadavre qu'il a servi à envelopper.

## Les protagonistes de la controverse

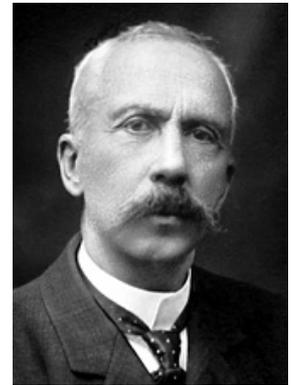
[J'ai suivi, pour cette présentation, non pas l'ordre des interventions dans la *Revue scientifique*, mais celui que suggèrent la toile de fond et la chronique elle-même de cette controverse, au tournant du siècle. Il m'a également semblé utile de dire quelques mots de la revue et de son directeur de l'époque, puisque le débat eut lieu dans les pages d'une publication de vulgarisation scientifique, non dans *Les Comptes rendus de l'Académie des sciences* (créés en 1835 par Arago) D.A.].

### La Revue scientifique

Fondée en 1863 chez l'éditeur Germer Baillière, bientôt rejoint par Félix Alcan, la *Revue scientifique* est connue sous son sous-titre de *Revue rose* qui la distingue de la *Revue politique et littéraire* ou *Revue bleue* publiée elle aussi à partir de 1863. Comme *La Nature*, créée en juin 1873 par Gaston Tissandier chez l'éditeur Georges Masson (qui, en 1885, se réclame d'un tirage de 15 000 exemplaires), cette publication hebdomadaire est l'un des fers de lance de la vulgarisation scientifique qui marque la seconde partie du dix-neuvième siècle. En 1880, les éditeurs en confient la direction scientifique à Charles Richet (*voir ci-dessous*). Celui-ci est toujours à la tête de la revue quand éclate la controverse sur le suaire.

### Charles Richet

Quelques mots sur le directeur de la *Revue scientifique* en poste en 1902 s'imposent. Charles Richet (1850 - 1935), physiologiste passionné de psychopathologie, fut le fondateur de la *métapsychique* (*Traité de métapsychique*, Félix Alcan, 1922, 816 p.). Prix Nobel de physiologie en 1913, élu membre de l'Académie des sciences en 1914, président en 1933, membre de l'Académie nationale de médecine, il est aussi l'auteur de *La Sélection humaine* (Félix Alcan, 1919). C'est pour quelques lignes de ce volume, passablement malheureuses, qu'il est assez systématiquement cité aux côtés d'Alexis Carrel parmi les suppôts d'un racisme eugénique des plus sordides. On lira toutefois la notice que lui consacre le [site de la Grande Loge de France](#). Le grand écart entre les lignes de 1919 et cet hommage sans réserve laisse perplexe.



### Yves Delage

Si l'article de la *revue Scientifique* du 17 mai 1902 qui inaugure la controverse est consacré au livre que vient de faire paraître Paul Vignon, c'est la communication que le Pr Yves Delage (1854 - 1920) a faite un mois plus tôt, le 21 avril, devant l'Académie des sciences (dont il est membre depuis l'année précédente) qui a embrasé les esprits. Yves Delage a suivi des études de médecine et de zoologie, discipline qu'il enseigne à la Sorbonne en 1880 puis à la faculté des sciences de Paris. Il est nommé à Caen en 1883 et dirige la station zoologique de Luc-sur-Mer. Revenu à Paris dès 1885, il prend la direction du laboratoire de recherches en zoologie expérimentale en 1889. En 1901, il dirige la station zoologie de Roscoff et crée la revue *L'Année biologique*. Parmi ses travaux, *Embryogénie des éponges* (1892), *L'Hérédité et les grands problèmes de la biologie générale* (1895), *Traité de zoologie concrète* (six volumes, 1896-1903), *Les Théories de l'évolution* (1909) et *La Parthénogenèse naturelle et expérimentale* (1913). Il rénove l'analyse des théories de l'hérédité et se montre un ardent défenseur de l'idée évolutionniste, ce qui lui vaut une correspondance avec Darwin. C'est un scientifique respecté, connu pour son agnosticisme exigeant, qui prend de court le public venu nombreux à l'annonce d'une conférence intitulée « L'image du Christ visible sur le Saint-Suaire de Turin ». Sa lettre à Charles Richet, qu'on lira ici, témoigne de la tessiture intellectuelle et spirituelle de celui qui fut à l'origine des travaux de Paul Vignon.



## Paul Vignon

Impossible de mettre la main sur une notice biographique de Paul Vignon, dont la carrière semble tenir en deux dates, celles de la première et de la seconde édition de son livre – de ses livres, devrait-on dire : non seulement le titre de 1902 – *Le Linceul du Christ, étude scientifique* – devint en 1939 *Le Saint Suaire de Turin devant la science, l'archéologie, l'histoire, l'iconographie, la logique* ; mais encore cette seconde édition, qui doit être considérée comme définitive, s'appuie-t-elle sur les nouveaux clichés du Linge, plus précis, réalisés pendant l'ostension de 1931 par Giuseppe Enrie.

Paul Vignon était préparateur en biologie quand il devint, en 1897, collaborateur de la *L'Année biologique* éditée par Yves Delage. Ce dernier fit de lui son assistant à la Sorbonne et au Muséum d'histoire naturelle et l'associa, en 1900, à sa découverte des clichés du suaire pris Secondo Pia en 1998. Les expériences préalables à son étude scientifique du suaire, la première menée d'après les photographies de Pia, furent entreprises par Paul Vignon dans le laboratoire d'Yves Delage à la Sorbonne.

On trouve trace d'une publication plus tardive, *Au souffle de l'esprit créateur – Science et métaphysique thomistes de la vie*, dans la collection « Bibliothèque des archives de philosophie » des Éditions Beauchesne, en 1946, que préfaça Paul Claudel. Son titre confirme d'emblée qu'en 1902 le christianisme du jeune biologiste contrastait avec les positions agnostiques d'Yves Delage, son « patron ».

## Maurice Vernes

La personnalité de Maurice Vernes (1845 - 1923) est, de loin, la plus intéressante à prendre en compte dans la lecture du présent dossier. Une étude spécifique sur l'histoire et l'analyse du profil des détracteurs du Saint Suaire éclairerait plus utilement l'historiographie de la relique qu'une nième expertise, dont il est peu probable qu'elle suffise un jour à trancher indubitablement l'énigme qui entoure l'objet.

Ancien étudiant des facultés de théologie protestante de Montauban puis de Strasbourg, Maurice Vernes est le fils d'un polytechnicien, professeur, puis directeur d'études à la Faculté de théologie protestante, pasteur, président du Consistoire de Paris. Dans un [article documenté sur l'histoire de la laïcité](#), Patrick Cabanel évoque les engagements de Maurice Vernes dans la campagne lancée dès 1879, et reprise notamment en 1906, au lendemain de la Séparation, pour laïciser l'histoire sainte et dispenser une histoire des religions (ou science religieuse) à tous les niveaux de l'école publique. Dans un autre [article publié en 2003 et consultable en ligne](#), Claude Langlois, directeur de l'Institut européen en sciences des religions, décrit les circonstances qui firent que 1880 fut à la fois l'année de la création d'une chaire d'histoire des religions au Collège de France et de la *Revue d'Histoire des religions*, dont le premier directeur fut Maurice Vernes.

Un premier ouvrage, *Le peuple d'Israël et ses espérances relatives à son avenir depuis les origines jusqu'à l'époque persane (V<sup>e</sup> siècle avant J.-C.) : essai historique*, (Sandoz et Fischbacher, Paris, 1872), vaut à Maurice Vernes de devenir un collaborateur de la première heure de La Société des études juives fondée en 1880, puis premier président de la Ligue des amis français du sionisme créée en 1918 (*source* : [www.protestants.org](http://www.protestants.org)). Président de la Section des Sciences religieuses de l'École des Hautes Études de la Sorbonne dans les années qui suivent la Première guerre mondiale, il publiera encore *Les Emprunts de la Bible hébraïque au grec et au latin*, E. Leroux, 1914 (29<sup>e</sup> volume de la « Bibliothèque de l'École des Hautes Études - Sciences religieuses ») et *Les Étapes de la déification de Jésus*, E. Leroux, 1918 (disponible sur le site [Gallica](http://Gallica) de la BNF).

## 1. – Maurice Vernes

### « Le Saint Suaire de Turin »

*Revue scientifique*, n° 20 du 17 mai 1902, pp. 613-623

[Nous avons respecté la ponctuation, parfois déroutante, de l'auteur.  
Les notes appelées entre parenthèses de couleur verte sont de notre fait. D.A.]

#### [VARIÉTÉS]

Ernest Renan a invité quelque part les tenants du miracle à saisir l'Académie des sciences d'un fait, susceptible de vérification expérimentale, choisi par eux dans la série de ceux qu'ils considèrent comme impliquant l'intervention d'une cause surnaturelle. Avec une douce ironie, il proposait de se soumettre à l'avance au verdict prononcé par la docte assemblée. Cette proposition nous est revenue en mémoire en prenant connaissance de la Note (a) sur le linceul prétendu du Christ, vénéré à Turin, dont il a été donné lecture à la séance du 21 avril dernier. Cependant, le rédacteur de cette communication a déclaré ne vouloir invoquer que des raisons d'ordre scientifique, et c'est en nous plaçant sur le même terrain que nous en entreprendrons l'examen critique.

L'Académie des inscriptions avait été saisie en 1900 d'un débat, qui s'était élevé à propos de l'authenticité du saint suaire de Turin, sur lequel de remarquables photographies, mises sous les yeux du public lors de l'Exposition de l'art sacré organisée dans cette ville en 1898, venaient d'attirer à nouveau l'attention. L'Académie des sciences a été, à son tour, invitée à aborder le même sujet par une Note, qui a reçu immédiatement une grande publicité et paraît avoir piqué au plus haut degré la curiosité dans des cercles où l'écho des travaux de cette classe de l'Institut pénètre rarement. M. Paul Vignon, docteur ès sciences, préparateur de zoologie à la Sorbonne, avait mené à bien, en s'aidant sur certains points, du concours de M. Colson, répétiteur de physique à l'École polytechnique, une série d'expériences, que M. Yves Delage, professeur de zoologie à la Sorbonne, soumettait à l'Académie comme fournissant la preuve décisive de l'authenticité du saint suaire de Turin, portant, comme on sait, une double effigie du corps du Christ, vu de face et de dos.

La thèse de l'authenticité du linceul de Jésus exposé à Turin avait été très énergiquement soutenue en 1898 et dans les années suivantes d'après des arguments empruntés à la fois à la physique et au miracle, à savoir que les empreintes visibles audit linceul n'étaient explicables que par une sorte d'irradiation d'origine surnaturelle ; les auteurs de la Note concluent, eux aussi, à l'authenticité, mais en expliquant la production des images par des émanations d'une nature purement physiologique, agissant sur une pièce d'étoffe enduite de certaines matières, sans le

concours d'un agent surhumain. L'argument décisif, sur lequel les uns comme les autres échafaudent leur démonstration, est emprunté à la très curieuse circonstance, que l'image photographique apparue en 1898 est un *positif* tandis qu'on devait, selon la règle, attendre un *néгатif*. Donc les empreintes elles-mêmes ne sont pas, comme n'importe quel objet placé devant l'objectif photographique, un *positif*, mais un *néгатif*. Si lesdites images avaient pour auteur un artiste, elles se plieraient à l'ordre commun, tandis que les photographies, qui ont donné en premier lieu et sans intermédiaire un *positif*, doivent être tenues pour exécutées sur une effigie *néгатive* elle-même. Est-ce donc un miracle comme on l'a soutenu ? Point nécessairement. Certains corps naturels peuvent, en effet, agir en qualité de *néгатifs*. « Les auteurs (MM. Vignon et Colson) ont reconnu, en s'adressant aux vapeurs de zinc et à la plaque photographique, que toute substance émettant avec lenteur et régularité des vapeurs capables d'agir chimiquement sur un écran convenable, produirait des images négatives équivalentes à celle du suaire. » Le corps du Christ, placé entre les deux faces du linceul rabattu par-dessus la tête, a-t-il pu émettre des émanations d'une nature analogue ? Oui, et si l'on suppose que le linceul était imprégné d'une certaine mixture, deux images négatives ont dû s'y former, lesquelles ne pouvaient révéler leur véritable nature qu'après la découverte de l'art de la photographie. Mais ce qui s'est passé pour le Christ n'a-t-il pu se produire pour quelque autre personne ? Nullement, parce que, – on le verra plus tard, – l'action physiologique était liée à plusieurs particularités, dont l'ensevelissement du Christ seul, et de nul autre, n'a offert la réunion absolument extraordinaire.

Nous rendrions volontiers hommage à l'ingéniosité de cette démonstration si, malheureusement pour ses auteurs, elle ne se heurtait à des impossibilités qui, faute pour eux d'avoir consulté des hommes compétents, devaient les conduire au plus lamentable des échecs. L'explication empruntée aux « rayons Roentgen », comme on l'a dit spirituellement, était détestable ; celle qu'on prétend tirer d'une « abondante transpiration ammoniacale » agissant sur un linge imprégné d'une « mixture d'huile et d'aloès », est pire. Nous nous croyons en mesure de l'établir en prenant une à une les diverses assertions de la Note.

### **I. — *Le suaire de Turin : ce qu'on sait de ses destinées.***

Il n'est pas besoin d'être très versé dans les matières de l'histoire ecclésiastique pour savoir quelle circonspection s'impose en ce qui touche l'authenticité des reliques relatives aux premiers temps du christianisme, à l'époque de Jésus et de ses apôtres. L'extraordinaire foisonnement des souvenirs prétendus des origines du christianisme du IV<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, les superstitions auxquelles ils ont donné leur puissant encouragement, les fraudes visibles qui s'y font reconnaître, la présence d'un même objet unique en un nombre considérable d'exemplaires, ces différentes circonstances prescrivent aux historiens de l'Église l'emploi d'une réserve toute spéciale. Ce sentiment de défiance s'augmente, quand on considère qu'il se produit dans tous les cas une lacune, véritable trou béant d'environ trois siècles, entre les événements dont les reliques sacrées sont destinées à rappeler le souvenir, et l'époque de Constantin où, pour la première fois, il est fait mention d'un certain nombre d'entre elles. Ce sont, en

un mot, de détestables conditions, et le nombre des pièces que des considérations exceptionnelles peuvent faire envisager comme dignes d'être vérifiées par une enquête scientifique, est singulièrement restreint, si tant est qu'une seule puisse entrer en ligne de compte. L'origine et les destinées des reliques touchant à la personne même de Jésus et spécialement aux circonstances de son supplice, sont entourées d'épaisses ténèbres, ainsi que les écrivains les plus consciencieux sont dans la nécessité de le proclamer.

Le saint suaire de Turin échapperait-il à la règle commune ? En aucune façon ; c'est, tout au contraire, une des pièces dont, au rebours de beaucoup d'autres, on est en mesure de démontrer le caractère apocryphe, parce qu'on sait les scrupules qui, à une époque moins difficile pourtant en preuves que la nôtre, ont entravé sa reconnaissance officielle [1].

Rappelons d'abord, dans les termes mêmes de la Note, les traits essentiels de la pièce discutée : « Le saint suaire de Turin est une grande étoffe de lin, longue de 4,10 m, large de 1,40 m, jaunie par le temps, très endommagée par un incendie qui a eu lieu en 1532. Cette étoffe passe pour avoir servi de linceul au Christ. On y distingue, sous forme de taches brunes, deux silhouettes humaines, vues l'une de face, l'autre de dos et s'opposant par les deux têtes. Cette étoffe est la propriété de la maison royale de Savoie depuis le milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Elle est connue en Europe depuis 1353, etc. » Parmi les nombreux linceuls du Christ qui ont été vénérés en Europe, celui de Turin, en raison des empreintes qu'il porte, a donné lieu à un rapprochement avec une pièce d'étoffe également désignée à l'attention par la présence d'une effigie, le suaire jadis conservé à Constantinople. Ce dernier ayant disparu, on a proposé d'identifier le linceul de Turin à celui dont se vantait jadis la capitale de l'Empire romain d'Orient. Nous en dirons un mot tout à l'heure.

L'abbé Ulysse Chevalier, fort compétent en la matière, a énuméré dix-neuf localités où étaient conservés, soit le linceul du Christ en son entier, soit de très notables portions du drap funéraire. Un archéologue de valeur, M. F. de Mély, est en mesure, pour sa part, d'en citer dix-neuf autres ; un petit nombre sont porteurs d'effigies ou empreintes, notamment celui qu'on exhibait jadis à Besançon et qui a disparu lors de la Révolution.

Avant de trouver un asile définitif à Turin, notre suaire était à Chambéry, où la famille de Savoie l'avait installé après en avoir fait l'acquisition de l'Église collégiale de Lirey (Aube), dans le diocèse de Troyes. Ses partisans assurent que ladite collégiale avait été établie pour le recevoir par les soins de Geoffroy de Charny, seigneur de Savoisy et de Lirey. « En 1353, écrit M. Arthur Loth, un noble chevalier champenois, Geoffroy 1<sup>er</sup> de Charny, fonde à Lirey une collégiale, qu'il dote du suaire actuellement vénéré à Turin. Par don ou par conquête, ce linge sacré était venu en sa possession. » Aucune de ces assertions ne résiste à l'examen. Il n'est pas exact que la collégiale de Lirey ait été fondée en l'honneur du suaire ; M. l'abbé Chevalier a produit sept pièces, de l'an 1353 à l'an 1356 (date de la mort de Geoffroy de Charny), relatives à la fondation de la collégiale et, dans aucune, il n'est question du suaire, qui aurait été, cela va sans dire, la relique la plus illustre à revendiquer. Les renseignements sur la manière dont Geoffroy se serait procuré la précieuse dépouille font, d'autre part,

absolument défaut, ce qui est d'accord avec le silence des documents de fondation. Le saint suaire a donc été ignoré de Geoffroy, lequel n'a jamais prétendu en avoir fait l'acquisition « par don ou par conquête [2] ».

Ce n'est pas tout. M. de Mély est en mesure d'indiquer deux pièces plus décisives encore, s'il est possible. L'une de ces pièces est une lettre d'indulgences, signée de douze évêques, qui en 1357, c'est-à-dire un an après la mort de Geoffroy, accordent des indulgences aux pèlerins qui viendront vénérer à certains jours les reliques déposées dans la collégiale, reliques qui y sont énumérées et parmi lesquelles il n'est pas fait mention du suaire. D'autre part, l'*obit* (b) de Geoffroy de Charny, inscrit au nécrologe de la collégiale, est muet sur la prétendue acquisition de ce seigneur. Ces deux pièces sont publiées dans l'ouvrage d'Arnaud, *Voyage archéologique dans l'Aube* (Troyes, 1836).

Peu après 1357, paraît subrepticement dans le trésor des reliques de Lirey un suaire, qui devient l'objet de fructueux pèlerinages, attirant de bien loin les aumônes avec les foules. L'évêque de Troyes, Henri de Poitiers, qui, quatre mois avant la mort de Geoffroy, avait confirmé avec éloges le pieux établissement, s'émeut de cette exhibition où il flaire une supercherie, tout au moins une supposition sans garanties. Convaincu de l'inauthenticité d'une pièce, qui est hors d'état de rien alléguer sur sa provenance, *il interdit, après une longue et minutieuse enquête, l'ostension de la relique*. Mais le chapitre de Lirey était trop engagé dès ce moment pour céder et, ses prétentions ne s'étant pas inclinées devant l'autorité épiscopale, celle-ci dut revenir à la charge. C'est ici que se trouve le document décisif, qui établit historiquement à la fois l'inauthenticité du saint suaire de Lirey-Chambéry-Turin et son caractère de fabrication clandestine. Pierre d'Arcis, évêque de Troyes, interdisant de nouveau l'ostension du Suaire en 1389, reproduit – je cite ici M. de Mély – dans son mémoire l'enquête faite par son prédécesseur, l'évêque Henri de Poitiers et on y lit : *Reperit fraudem et quomodo pannus ille artificialiter depictus fuerat, et probatum fuit etiam per artificem qui illum depinxerat*, ce qui se traduit en bon français : « *Il découvrit la fraude et en même temps comment le suaire avait été exécuté, ce qui fut confirmé par le peintre qui l'avait fait.* » C'est M. l'abbé Chevalier qui a publié le *vidimus* (c) de l'évêque Pierre d'Arcis confirmant la condamnation prononcée, pièces en main et après aveu de l'auteur de la fraude, par l'évêque Henri. Il paraît, circonstance très piquante et que nous révèle M. de Mély, que l'original émanant de l'évêque Henri est entre des mains et sous des serrures très augustes qui le dérobent à l'examen ; mais il y avait le *vidimus*, qui a permis de tenir provisoirement lieu du document soustrait à notre enquête, et ce *vidimus* établit, d'une façon définitive et sans appel, le caractère artificiel de la fabrication du saint suaire de Lirey-Turin.

Veut-on savoir quelle réponse les auteurs de la Note font à cette démonstration ? Ils l'écartent dédaigneusement en faisant allusion à des personnes qui « sans beaucoup se soucier des images elles-mêmes, mais *en se fondant sur une histoire fort embrouillée qui remonte au XIV<sup>e</sup> siècle*, affirmèrent que le suaire portait une vulgaire peinture, datant de 1353 [3]. » *Histoire fort embrouillée* n'est pas un argument en présence d'un document de pareille importance et d'une signification aussi précise et qui, d'ailleurs, n'est qu'un des éléments, le plus essentiel à la vérité, de la démonstration du faux. Il y a là, de la part de ces messieurs, une marque singulière de légèreté ou d'incompétence.

Ainsi le saint suaire de Lirey-Turin n'invoque aucun titre d'origine ; il est apparu subrepticement peu de temps après la mort de la personne qui est censée l'avoir acquis ou conquis et l'aurait installé comme pièce d'honneur dans une fondation nouvelle ; cette apparition s'est produite dans des conditions telles que l'autorité épiscopale a dénoncé la prétendue relique comme un faux et en a interdit l'exhibition solennelle à deux reprises différentes par la raison qu'elle avait été fabriquée à l'époque même et que l'artiste, auteur des effigies sacrées, avait confessé y reconnaître son oeuvre.

Le pape Clément VII, d'Avignon, dont les pouvoirs étaient reconnus en France, n'hésita pas à confirmer l'interdiction prononcée par les évêques de Troyes, contrairement aux désirs des chanoines de Lirey et de la famille de Charny. Par une bulle en date du 6 janvier 1390, le pontife donna l'ordre que, en faisant l'ostension du suaire, il fût proclamé à haute voix que *cette image ou représentation n'était pas le vrai suaire de N.-S. Jésus-Christ, mais seulement une peinture, un tableau figurant ou représentant le vrai suaire*. La même interdiction fut maintenue jusqu'en 1449.

Plus tard, le suaire ayant passé aux mains de la maison de Savoie, d'abord à Chambéry [4], puis à Turin, son origine trouva des juges plus indulgents. Cet acquiescement tardif à la reconnaissance d'une relique devenue un gros intérêt dynastique, une sorte de fétiche royal, ne pèse d'aucun poids sérieux dans la balance de l'histoire. L'inauthenticité, disons mieux, le caractère apocryphe et frauduleux du saint suaire de Lirey-Chambéry-Turin est établi par des témoignages dont on n'a pas essayé de mettre en doute la valeur, mais que des auteurs consciencieux, tels que M. Arthur Loth, ont cru pouvoir écarter du débat par le motif que les photographies récentes, ayant fait reconnaître dans les empreintes un portrait *néгатif*, ne peuvent devoir leur origine qu'à une intervention surnaturelle. C'est l'argument de la foi ou de la croyance opposé à la démonstration scientifique.

Les auteurs de la Note ayant déclaré, pour leur part, se placer sur le terrain des faits naturels, l'objection tirée des documents ci-dessus rappelés suffi à ruiner leur thèse. Il m'est impossible, en second lieu, de comprendre sur quoi ils se fondent pour affirmer que le suaire de Turin est « le même que le linceul attribué au Christ et conservé à Byzance dans la chapelle des Empereurs, suaire sur lequel les traits du Christ étaient également reproduits » ; ce rapprochement, d'après ces messieurs, n'était jusqu'ici qu'une *possibilité* ; mais, à la suite des recherches entreprises par eux, il « est devenu presque une certitude ». Cela signifierait que le suaire de Constantinople, étant considéré comme authentique, doit être tenu pour identique à celui de Turin, qui est lui-même authentique. Cette identification fournirait, en effet, comme l'indique M. Loth, un moyen pour combler en partie l'intervalle effrayant qui sépare l'apparition de notre suaire des événements auxquels il doit son origine. Mais ce n'est qu'une simple hypothèse, en faveur de laquelle on n'a cherché à produire aucun témoignage. L'allégation doit donc être tenue pour absolument étrangère au présent débat.

On sait maintenant pourquoi un maître en ce qui concerne les matières du moyen âge, M. Léopold Delisle, dont les sentiments religieux sont bien connus, a déclaré, à la séance du 25 avril dernier de l'Académie des inscriptions, que la Note soumise à l'Académie des sciences n'était pas de nature à modifier son jugement en ce qui touche le caractère apocryphe du saint suaire de Turin, les arguments présentés

antérieurement par M. l'abbé U. Chevalier contre l'authenticité « lui paraissant avoir conservé jusqu'ici leur valeur ».

## II. — *Le suaire de Turin et le texte des Évangiles.*

J'ai fourni la démonstration de l'inauthenticité du suaire de Turin pour tous ceux qui, croyants ou non croyants, laïques ou ecclésiastiques, admettent la valeur de la preuve historique ; les documents que j'ai invoqués sont avoués par tous les défenseurs de la relique, notamment par M. Arthur Loth, qui leur oppose une raison de foi : les empreintes visibles au suaire, constituant un *négatif* au sens photographique, sont *achéiropoiètes* (d) et surnaturelles. J'ai dit que les auteurs de la Note s'étaient interdit ce recours. Néanmoins ils assurent que les effigies, étant *négatives*, ne peuvent pas être une œuvre exécutée par le pinceau d'un artiste.

Quel sera donc, dans l'hypothèse de l'explication naturelle des empreintes négatives du suaire, « l'homme qui a produit ces empreintes et dans quel état, sans doute bien exceptionnel, se trouvait son cadavre ? – Eh bien ! cet homme n'est autre que le Christ ». Après les présomptions favorables tirées du réalisme de certains détails, la Note poursuit : « Ce sont donc les conditions de l'ensevelissement du Christ qu'il fallait étudier. Cette nouvelle étude s'est prêtée à des vérifications très précises, tant expérimentales qu'historiques. » Après qu'il a été constaté que « toute substance émettant avec lenteur et régularité des vapeurs capables d'agir chimiquement sur un écran convenable produisait des images *négatives* équivalentes à celle du suaire », les expérimentateurs « *se sont placés dans les conditions physiologiques et chimiques dans lesquelles se trouvait le cadavre du Christ.* Sachant que l'aloès avait été employé lors de l'ensevelissement du Christ, ils ont fait agir sur des linges imprégnés d'une mixture d'huile et d'aloès les vapeurs ammoniacales provenant de la fermentation de l'urée, que contient en grande abondance la sueur fébrile : tout homme mort après de longues souffrances aura émis une pareille sueur. Eh bien ! les vapeurs ammoniacales brunissent la mixture d'aloès en donnant une teinte rougeâtre identique à celle qu'on voit sur le suaire, teinte qui rappelle celle du sang séché ancien. Ces vapeurs donnent des images *négatives*... L'accord avec les circonstances historiques de l'ensevelissement est d'une précision inouïe ; il était nécessaire que *le cadavre ne fût ni lavé, ni oint, ni serré dans des bandelettes : or, il ressort de la lecture du texte original des Évangiles qu'il en fut bien ainsi.* Il était nécessaire, d'autre part, que le corps ne restât pas dans son linceul assez longtemps pour se décomposer. Or chacun, quelles que soient ses opinions religieuses, sait que, le dimanche de Pâques, le tombeau était vide. »

Il y a là quatre assertions essentielles contre lesquelles je dois m'inscrire en faux : 1° les Évangiles ne disent pas que le corps de Jésus ait été mis au tombeau sans les soins d'un lavage ; 2° ils n'autorisent pas à parler uniquement d'un linceul sans emploi de bandelettes ; 3° moins encore d'un linceul enduit d'une mixture grasse renfermant de l'aloès ; 4° il n'est point admis par tout le monde que le tombeau qui avait reçu le corps de Jésus descendu de la croix ait été trouvé vide au bout de deux jours, ce qui

suppose soit la résurrection au sens chrétien, soit autre chose, et exclut la décomposition du cadavre.

Les auteurs de la Note, n'étant pas au courant des travaux de l'exégèse biblique et n'ayant point consulté, malgré leur assertion si catégorique, le « texte original » des Évangiles, ignorent jusqu'à quel point toutes les circonstances du supplice de Jésus et des événements qui s'y rattachent immédiatement sont sujettes à caution.

Ils invoquent les Évangiles sans savoir qu'ils renferment deux versions, sensiblement différentes, des événements : l'une qui est celle des trois premiers Évangiles, dits synoptiques en raison de leur accord général ; l'autre qui est celle du quatrième Évangile placé sous le nom de saint Jean. Ces deux versions sont précisément en conflit sur les points qu'allèguent les auteurs de la Note, lesquels ont puisé, selon l'avantage de leur thèse, tantôt dans l'une et tantôt dans l'autre.

D'après les trois synoptiques qui représentent, au jugement général des critiques, la forme la plus ancienne de la tradition chrétienne, un personnage juif de marque, Joseph d'Arimatee, à l'exclusion des disciples et amis de Jésus, réclama auprès du gouverneur Pilate le corps, et la permission de le retirer de la croix et de lui donner la sépulture ayant été accordée, l'enveloppa dans un linceul acheté spécialement à cet effet et le déposa dans une tombe neuve. Ce personnage aurait-il omis de laver le corps, c'est-à-dire témoigné d'une négligence et d'une hâte inexplicables ? Cela n'est point probable, et le texte ne dit en aucune façon que le cadavre de Jésus ait été déposé au tombeau avec les tristes stigmates du supplice, sueur d'agonie ou traces de sang, c'est-à-dire sans la toilette préalable qui était d'usage, alors que le linceul lui-même était une étoffe achetée tout exprès en marque de respect et de pieuse sollicitude. Non seulement la Note n'est pas en mesure d'invoquer sur ce point le texte des Évangiles, mais elle se heurte aux vraisemblances les plus élémentaires [5].

Comment d'ailleurs MM. Colson et Vignon se représentent-ils l'emploi du linceul ? Le suaire de Turin est une sorte de bande qui dépasse quatre mètres ; on est obligé de supposer que le corps a été placé d'abord sur une moitié, les pieds affleurant une des extrémités, puis que la seconde moitié a été rabattue par-dessus la tête. Jamais linceul n'a offert de pareilles dimensions et n'a été disposé de telle façon. Un linceul, comme on le voit d'ailleurs par le type offert par les autres reliques de même ordre, est une pièce d'étoffe n'excédant pas de beaucoup la longueur du corps humain ; le cadavre étant déposé au centre, les grands côtés sont rabattus sur le devant, en même temps que les petits côtés sont ramenés sur la tête et sur les pieds ; le corps est ainsi enveloppé et en quelque sorte *emmailloté, moulé* dans l'étoffe, qui offre des plis de toute espèce, tandis que, pour expliquer la régularité des empreintes, il faudrait supposer un linge disposé à plat, en guise d'*écran*, comme ces messieurs ont dû eux-mêmes en faire l'aveu.

Continuons l'examen de la version de la mise au tombeau, d'après les synoptiques. Il y est question, sans doute, seulement d'un linceul, sans emploi de bandelettes, mais on ne dit en aucune façon qu'on ait négligé la toilette préalable du corps, qui aurait fait disparaître la sueur nécessaire aux émanations ammoniacales. Une nouvelle difficulté, celle-ci insoluble, est tirée de la circonstance que le linceul, en admettant pour un

moment les dimensions proposées, *ne pouvait pas être disposé à la façon d'un écran*, à plus forte raison d'un double écran, de façon à ce que les vapeurs émises à la fois par devant et par derrière, de face et de dos, impressionnassent avec une régularité toute physique les deux moitiés de cette bande, de dimensions insolites, qui, pour bien faire, aurait dû être rabattue par-dessus un corps lui-même dépourvu d'épaisseur, comme le fait voir l'absence, aux photographies, d'un intervalle appréciable entre l'effigie antérieure et l'effigie postérieure. Et alors ! comment parler de creux et de reliefs, donnant des colorations plus ou moins accentuées ? Non, en vérité, tout cela ne se tient pas et l'hypothèse des actions naturelles est plus inadmissible encore que l'insoutenable hypothèse de l'irradiation électrique, dont M. F. de Mély avait fait bonne justice dans la *Revue critique*.

Il est indispensable, d'autre part, que le linceul-écran soit imbibé d'un mélange d'huile et d'aromates ; or, la version des synoptiques *en ajourne l'emploi* au surlendemain de l'inhumation, au moment précisément où le tombeau fut trouvé vide. Voici la version de saint Luc : « Les femmes venues de Galilée avec Jésus... virent le sépulcre et la manière dont le corps de Jésus y avait été placé ; s'en étant retournées, *elles préparèrent des aromates et des parfums*. Le jour du sabbat, elles se reposèrent ; mais, au premier jour de la semaine, à l'aube, elles se rendirent au tombeau, portant les aromates qu'elles avaient préparés. » Donc, les aromates divers n'ont pas été utilisés, les femmes qui se disposaient à compléter les soins déjà donnés au corps par Joseph d'Arimathie ayant trouvé la tombe vide.

Si nous consultons la version des mêmes événements telle que la donne le 4<sup>e</sup> Évangile, que nous tenons avec les critiques les plus autorisés comme une forme nouvelle, très hardiment modifiée, de la légende qui fut accréditée en premier lieu, nous nous trouvons en présence des assertions suivantes : Joseph d'Arimathie, comme à la version des synoptiques, demande au gouverneur romain et obtient de lui la délivrance du corps de Jésus. Avec le concours d'un nommé Nicodème, qui apporte pour sa part un mélange précieux de myrrhe et d'aloès évalué à cent livres (quantité extraordinaire et sans proportion avec les usages !) *il entoure de bandes le corps de Jésus en utilisant les aromates* [6]. Le surlendemain, lorsqu'on constate que le corps de Jésus n'est plus dans le tombeau, on s'aperçoit que les bandelettes gisent en désordre sur le sol de la tombe, tandis que le mouchoir de figure avait été roulé avec soin et placé à part.

On voit que la Note a pris arbitrairement dans la double version des synoptiques et de saint Jean les traits qui pouvaient convenir à sa thèse. Il lui fallait pourtant faire un choix, et il n'est permis à personne, sous prétexte de s'accorder avec tous les Évangiles, de ne respecter le texte d'aucun. Aux synoptiques ces messieurs empruntent l'emploi du linceul sans bandelettes d'embaumement ; à saint Jean l'emploi du mélange où entre l'aloès, sans s'apercevoir qu'il n'y est plus question d'un linceul, mais uniquement de bandes imprégnées d'une mixture aromatique et d'un mouchoir de tête, trois éléments (bandes, emploi des aromates, mouchoir de figure) qui sont incompatibles avec les synoptiques, lesquels ont renvoyé au surlendemain les soins de l'embaumement complet et définitif, tandis que saint Jean veut qu'il y ait été procédé dès la mise au tombeau. Naturellement, ce dernier traitement exigeait absolument la toilette préalable, et comment, en ce cas, la sueur d'agonie a-t-elle pu agir sur un linge imbibé d'un mélange aromatique ? Je répète, enfin, que les synoptiques n'ont

aucunement écarté les soins d'une toilette sommaire que comportaient, au contraire, le scrupule manifeste et l'empressement avec lesquels Joseph d'Arimatee fait emplette d'un linceul neuf et dispose en faveur de Jésus de sa propre tombe [7] ou, tout au moins, d'une tombe toute neuve à son tour [8].

Très mal renseignés sur le contenu des Évangiles, malgré leur prétention d'ajuster leur prétendue démonstration aux détails du texte original, les auteurs de la Note ne sont pas mieux informés des opinions qui ont cours sur la façon dont on peut restituer les faits relatifs au supplice de Jésus, à sa mise au tombeau et aux événements qui en furent la suite. « Chacun sait, dit la Note, que la tombe était vide le surlendemain de la mise au tombeau. » En aucune façon, car les textes des Évangiles sont l'écho de la croyance en la résurrection de Jésus alors que celle-ci commença d'être envisagée d'une façon matérielle, comme un retour à la vie du corps mis en croix, et non plus, ce qui fut sans doute la forme première de la nouvelle foi, comme une série d'apparitions, d'un caractère indéterminé quoique réelles et nullement exclusives de la présence du corps de Jésus dans le sépulcre. Ceux qui sont honorés des apparitions de Jésus « ressuscité » se demandent parfois s'ils ont affaire à un esprit [9]. Et d'ailleurs, Jésus a-t-il été déposé dans une tombe, enveloppé dans un linceul ? La fuite éperdue de ses intimes devant l'issue tragique succédant à de si hautes espérances autorise toutes les suppositions, et celle-là entre autres que le corps du hardi prophète de la justice ait été abandonné au sort commun des misérables punis par l'ignominieux supplice de la croix, c'est-à-dire remis aux services de la police qui reléguait leurs tristes dépouilles dans une fosse sans honneur et sans respect. En tout état de cause, l'argument en faveur de la conservation des empreintes tiré de la circonstance d'un séjour limité dans la tombe, ne s'appuie nullement sur une donnée universellement admise.

### III. — *Les empreintes peuvent-elles provenir d'un cadavre ?*

La prétention singulière des auteurs de la Note d'ajuster intimement leur hypothèse aux circonstances spéciales et exceptionnelles de l'ensevelissement de Jésus et de son séjour au tombeau s'est évanouie devant l'examen des textes évangéliques.

Rappelons notre point de départ. Les photographies de 1898, en donnant immédiatement une épreuve *positive*, ont fourni la preuve que les images, jusque-là entrevues assez confusément, « étaient modelées en *négatif* sur l'étoffe », ce qui exclut le pinceau du peintre et les couleurs de la palette.

Cette constatation trouve, d'après la Note, un appui dans une série d'observations. Je n'ai pu m'empêcher de sourire en voyant que M. Vignon, si facile ailleurs dans le choix de ses arguments, avait cru devoir prendre ses précautions contre... une erreur possible. Tel saint Thomas, passé en un instant de l'extrême scepticisme à la foi la plus entière. Avant de s'écrier : « Mon Seigneur et mon Dieu ! » il s'est entouré de renseignements recueillis avec une prudence presque soupçonneuse. « L'image de Turin, dit la Note, n'étant pas accessible, il fallait avant tout éprouver la valeur scientifique des photographies de 1898. M. Vignon les authentifia avec certitude. Il s'aida d'une photographie instantanée prise à la dérobée par un assistant au moment

de l'ostension. Il rechercha et étudia minutieusement les copies et les descriptions du suaire échelonnées depuis 1375 jusqu'à l'époque actuelle. On a toujours vu sur l'étoffe ce que nous voyons sur les photographies ; mais, comme on ne comprenait pas la signification de ces images, on les a fort inexactement copiées. Nul ne pouvait même les déchiffrer sans s'aider d'un appareil photographique ; par suite, nul n'aurait pu les inventer. » D'autre part, les effigies portées au suaire, telles qu'elles sont apparues dans les photographies, ne dérivent d'aucune œuvre picturale déterminée, et ne se rattachent point à l'art du moyen âge, qu'elles dépassent singulièrement par la facture, par les connaissances anatomiques et notamment par la puissance de l'expression. Il ne peut pas être question, en conséquence, d'une peinture banale, transformée ultérieurement en négatif par une altération chimique. C'est bien une œuvre *autopoïète*, qu'on peut définir comme produite, non par un contact direct avec un corps, mais par l'exposition d'une étoffe recevant les effluves régulièrement émis par un corps humain placé dans un certain état physiologique et impressionnant ladite étoffe conformément aux lois d'une action physique dans un milieu soustrait à toute perturbation, en sorte que tous les détails du relief apparaissent dans la mesure de l'écart qui séparerait les différentes parties du cadavre du drap funéraire.

Un artiste du XIV<sup>e</sup> siècle aurait, d'ailleurs, reculé devant des détails empreints d'un réalisme audacieux. Un peintre n'aurait fait ni si bien, ni avec aussi peu de ménagements pour les traditions ; à plus forte raison pour un fraudeur. « Quelques exemples : les plaies des mains sont dans les poignets ; la plaie du côté est à gauche parce que les empreintes font passer les détails d'un corps de la droite à la gauche ; non seulement le Christ est nu (chose inconvenante), mais il est flagellé jusque sur les parties charnues. »

Ces remarques sont du domaine de l'histoire de l'art sacré ; les spécialistes pourront dire si ces faits sont de nature à exclure, – ou à rendre très difficilement acceptable, – l'hypothèse d'une composition picturale exécutée vers 1360 [10]. Pour ma part, je n'en suis pas autrement frappé ; je trouve que les effigies sont, en somme, d'une belle facture, notamment le visage. Quant aux détails, j'ai grand-peine à admettre, tant que les hommes du métier ne se seront pas prononcés, qu'il y ait là des circonstances sans précédent ; je voyais tout à l'heure, au quartier Saint-Sulpice, des Christs avant la mise au tombeau exécutés en plâtre colorié dans une note tellement brutale que les signes de la décomposition cadavérique apparaissaient nettement. L'artiste (?) a cru ainsi satisfaire certains goûts. Dans ces arguments il y a une trop grande part à faire au sentiment personnel pour qu'on puisse y chercher un solide point d'appui. Que diraient ces messieurs si je faisais la remarque que je n'admets nullement le coup de lance du soldat romain que le 4<sup>e</sup> Évangile est seul à mentionner et en tirais, ce qui serait mon droit, argument contre l'authenticité du suaire ? La solution du curieux problème posé par les photographies n'est pas dans les considérations de cet ordre.

La question qui se pose est en ce moment : *La formation des empreintes, telles qu'on les connaît par la photographie, peut-elle être expliquée par l'action d'un cadavre ?* Nous allons voir que ta chose est impossible.

J'admets pour un moment avec ces messieurs, et contrairement aux textes des Évangiles, que le corps du Christ, recouvert lui-même d'une abondante sueur d'agonie,

a été disposé dans un linceul de forme et de proportions exceptionnelles, rabattu en deux dans le sens de la longueur et enduit d'une mixture grasse où entrerait l'aloès, sans bandelettes, d'autre part, et sans l'emploi du linge-mouchoir, posé directement sur le visage [11]. Une des moitiés du linge est sur le sol de la tombe, qu'on suppose sans doute avoir offert une surface absolument plane. Ce détail à lui seul suppose un dallage soigneusement exécuté, tandis que les tombes juives consistaient en *fours* ou alvéoles creusés dans un calcaire facile à travailler et ne prétendant point à un dressage géométrique. Mais n'insistons pas sur ce point, qui est secondaire. En revanche, il faudrait expliquer comment, la face postérieure du corps appuyant de tout le poids de celui-ci sur la portion du drap mortuaire qui recouvrait le sol de la loge funéraire, des émanations ont pu s'en dégager régulièrement de façon à impressionner l'étoffe, selon l'exacte proportion des creux et des saillies. Sur le côté *dos*, nous n'aurions eu, cela est évident, que de grossières empreintes par contact. Passons au côté *face* : le drap mortuaire est rabattu par-dessus la tête jusqu'aux pieds. Par son propre poids, il s'affaisse et suit *grosso modo* le relief du corps, dont il épouse à peu près les formes. Pour admettre l'hypothèse des émanations, *il faut supposer un linge disposé à la façon d'un écran, c'est-à-dire dépourvu de tout point de contact avec le corps, étendu au-dessus de lui à une certaine distance.* Pour entrer dans les vues de ces messieurs, il est nécessaire d'imaginer la disposition suivante : le corps *suspendu* entre deux écrans d'étoffe tendue, n'offrant ni plis ni creux. Comment, sous l'obsession de l'idée fixe qui les dominait, n'y ont-ils pas pris garde ?

Autre remarque : les deux empreintes (face et dos) sont séparées au sommet de la tête par un intervalle de 1 à 2 centimètres. Est-ce là l'épaisseur d'un corps humain ? Si l'on imagine, en effet, que les effigies doivent leur origine à un objet placé entre les deux moitiés du drap, cet objet se trouve réduit à l'épaisseur d'un carton ou d'une lame de bois. Sont-ce là, je le répète, les dimensions qui conviennent à l'épaisseur d'un cadavre, interposé entre les deux moitiés du linge funéraire ?

Donc, dans l'hypothèse de la production des empreintes par un corps humain placé entre les deux feuillets du drap mortuaire, il faudrait que les têtes fussent séparées *par un intervalle de 30 centimètres environ*, sinon davantage. Et, pour réaliser les conditions indispensables au système des émanations ammoniacales impressionnant le drap funéraire, il faut, *entre deux écrans d'étoffe tendue* : 1° un intervalle séparant le drap de fond du dos ; 2° l'épaisseur maximum du corps ; 3° un second intervalle entre le drap de face et la partie antérieure du corps, soit 1 mètre au moins, espace que la photographie du suaire devrait faire apparaître entre les têtes.

Cette constatation élémentaire suffit à ruiner l'hypothèse des « sueurs ammoniacales » ; M. de Mély avait déjà, dans la *Revue critique*, fait voir que l'hypothèse des « rayons Roentgen » se heurtait à une impossibilité de même nature, les têtes ayant dû se fondre en une masse commune.

Et puis, j'ai fait à ces messieurs des concessions que je ne puis maintenir. La vérité, ainsi que je t'ai dit plus haut, est que les corps étaient *enveloppés* dans un linceul que l'on rabattait sur le devant par les grands côtés, sur la tête et les pieds par les petits côtés. Un tel linge, très mal à propos dit suaire (car le suaire, *sudarium*, est simplement le mouchoir de figure), épousait tous les reliefs du corps et présentait des

plis nombreux, surtout dans les parties où les côtés se rabattaient : ligne médiane du corps vu de face, tête et pieds (par devant). C'est ainsi que nous devons nous représenter les choses d'après les trois premiers Évangiles, le linceul-suaire n'étant, d'ailleurs, point imbibé de matières grasses. D'après le 4e Évangile, tout au rebours, le cadavre avait été, aussitôt après la descente de croix, l'objet d'un traitement plus complet : l'entortillement des membres et du corps au moyen de bandelettes imprégnées d'aromates, la figure recouverte par un mouchoir, exactement ce qui se passe pour la mise au tombeau de Lazare [12].

Nous sommes ainsi dans la nécessité de conclure : *Les empreintes, telles qu'elles apparaissent dans les photographies, ne peuvent pas provenir d'un corps, celui du Christ ou de n'importe quelle autre personne.*

Et si ces messieurs se défendent contre cette conclusion, je leur fais la proposition suivante : Prenez un cadavre, plongez-le dans un liquide ammoniacal et placez-le entre les deux feuillets d'un drap préparé comme vous l'entendrez. Vous nous ferez voir les résultats obtenus après deux jours d'expérience.

#### IV. – *Les empreintes sont-elles négatives ?*

Il reste à examiner pourquoi les épreuves photographiques de 1898 ont fourni un *positif* au lieu du *négatif* qu'on attendait, ce qui a déterminé les partisans de l'authenticité à déclarer que les effigies elles-mêmes étaient *négatives*. Cette assertion primordiale et essentielle est à la base des raisonnements de M. Arthur Loth ; elle a fourni le point de départ des expériences de M. Vignon, résumées dans la Note du 21 avril. Toutes les recherches de ce dernier ont pivoté sur cette question : Comment rendre compte par voie expérimentale du caractère *négatif* des empreintes visibles au saint suaire de Turin ?

La photographie a donné un *positif*, à la grande surprise des spectateurs ; on en conclut, sans plus d'enquête, au caractère négatif des images. Mais est-ce là un cas unique et qui ne soit susceptible d'aucune autre explication ? La parole sur ce point est avant tout aux personnes versées dans l'art de la photographie et aux physiciens. Nous sommes cependant en mesure de produire sur ce point quelques réflexions qui engageront les hommes de sang-froid à se tenir sur leurs gardes. L'auteur des photographies, M. Secundo Pia, a opéré selon un *procédé nouveau*, dont il n'a pas fait connaître les particularités. D'autre part, le cas ne s'était-il jamais produit et ne conviendrait-il point d'en chercher l'explication dans une altération chimique de substances ou quelque raison purement physique ?

Mais, là encore, il semble qu'il soit inutile de s'engager en de longs débats si, comme l'affirme M. F. de Mély, le suaire a été photographié *par transparence* au lieu d'être éclairé par devant. « Ce négatif, dit M. de Mély, point de départ d'une véritable croisade... ne devait-il pas venir nécessairement, puisque c'était *par transparence* qu'on photographiait le suaire ; toutes les épaisseurs de peinture blanche donnaient forcément un noir, donc. » Pour ma part, j'ai répété l'expérience à peu de frais en

décrochant un portrait à l'huile et en le regardant par transparence à la lumière du jour et à celle de la lampe ; j'ai été mis ainsi en présence d'une image analogue à un *néгатif* de photographie et susceptible de donner un *positif*. En ai-je conclu que ledit portrait était *néгатif*? En aucune façon.

Une peinture photographiée par transparence donnera-t-elle un *positif*? C'est ce qu'il fallait vérifier tout d'abord, et la parole, sur ce point, est à MM. les photographes, amateurs ou professionnels. Si la réponse est affirmative, la cause est entendue et l'hypothèse de la Note est ruinée dans son point de départ.

Voyons ce que nous sommes en mesure d'avancer à cet endroit. À la suite de la publication par les journaux de la note du 21 avril, M. de Mély fait savoir ce qui suit : « Il y a là, à la Bibliothèque nationale, un suaire sur étoffe que m'a fait connaître M. Bouchot, l'éminent conservateur du cabinet des estampes ; *je l'ai photographié avant-hier et j'ai obtenu, moi aussi, à Paris, une « épreuve négative », tout comme celle de Turin.*

*« La chose est bien simple, c'est une épreuve d'une gravure sur bois « imprimée » et « non peinte » sur une étoffe.*

*« Elle a été tirée en rouge : toutes les parties éclairées, qui sont rouges par conséquent, viennent en noir, tandis que les demi-teintes grises viennent simplement en gris et, par suite, beaucoup plus claires que les portions en pleine lumière... »*

Cette constatation semble de nature à mettre fin au débat. M. Vignon déclare, pour sa part, qu'il a pris la précaution d'authentifier les empreintes du suaire par une photographie prise à la dérobee au moment de l'ostension ; mais il ne nous dit pas de quelle nature était l'éclairage, par devant selon les conditions normales, ou par derrière selon ce qu'affirme M. de Mély, pour les photographies de M. Pia ; il ne dit pas non plus s'il a obtenu un *néгатif* ou un *positif*. La brochure de M. Loth ne m'a pas renseigné clairement sur ce point.

Si donc l'on confirme par silence ou par aveu que les photographies de 1898 ont été obtenues *par transparence*, les empreintes du suaire auront assurément agi dans l'espèce en qualité d'images négatives, mais elles n'ont agi ainsi qu'en raison d'un éclairage exceptionnel. Conclusion : *Il n'est pas établi que les empreintes ou effigies de Turin soient négatives.*

## V. — *L'absence de vérification expérimentale.*

Nos lecteurs, s'ils ont pris la peine de nous suivre dans la série de nos déductions, sont maintenant édifiés sur l'authenticité du linceul ou suaire exhibé en pompe à Turin en 1898. Nous avons fait voir :

1° Que les effigies du Christ sont, documents historiques en main, l'oeuvre d'un peintre du XIV<sup>e</sup> siècle ;

2° Que l'hypothèse de la Note, loin de s'adapter au texte des Évangiles, est avec ces textes dans le désaccord le plus formel ;

3° Qu'un corps enveloppé dans un linceul, dans n'importe quelles conditions qu'on

suppose ce corps et ce linceul, ne peut être la cause naturelle des empreintes du suaire-linceul de Turin ;

4° Qu'il n'est pas établi que lesdites empreintes soient *négatives*, l'aspect *positif* des photographies de 1898 s'expliquant, soit par cette simple condition que le suaire a été photographié *par transparence*, soit par quelque raison dont une vérification expérimentale du suaire fera sans doute connaître la vraie nature.

Il nous reste à dire que les auteurs de la Note se seraient épargné cette lamentable déconvenue si eux, hommes de laboratoire, s'étaient conformés à la condition élémentaire de toute vérification expérimentale et scientifique, qui consiste à opérer sur les objets eux-mêmes et non sur l'interprétation donnée à une circonstance relative auxdits objets.

En ce qui concerne le point traité en dernier lieu, je les mets en demeure de nous soumettre des photographies faites sur le suaire *par éclairage direct* ; si elles sont *positives*, il restera encore à rechercher quelle explication il convient de donner du caractère *négatif* des empreintes du suaire, l'hypothèse des émanations chargées d'urée étant inapplicable au cas présent ; si elles sont *négatives*, le débat est clos immédiatement.

J'avais fait remarquer précédemment que leur hypothèse ne prendrait corps que dans la mesure où ils auraient obtenu des empreintes analogues par le moyen d'un cadavre mis dans les conditions qu'ils ont eux-mêmes énoncées. Ce serait alors, non une preuve, mais une possibilité – je ne puis pas dire une *présomption*, à cause des preuves accumulées en sens contraire – sauvegardant leur qualité d'expérimentateurs scrupuleux.

Le suaire de Turin, dites-vous, est inaccessible. Et pourquoi le serait-il, sinon parce que ses détenteurs ont tout à perdre, rien à gagner, à écarter une vérification proprement dite, consistant à soumettre à des chimistes un fragment du suaire, lesquels chimistes, loupe et réactifs en main, constateront si l'étoffe porte ou non une peinture ? Le chef de la maison de Savoie-Italie a autorisé les photographes ; sa foi en la relique qu'on prétend être tenue pour le *palladium*, le « fétiche » d'une famille souveraine, ne lui fera-t-elle pas accepter ce moyen de faire taire les doutes, disons mieux, la réfutation dont M. l'abbé Chevalier a réuni les éléments, et dont M. Léopold Delisle a déclaré, le 25 avril dernier, que les conclusions conservaient toute leur valeur ? Nous mettrons ici sous les yeux de nos lecteurs un extrait du *Journal des Savants* de septembre 1900, visé dans cette dernière communication : « L'auteur, M. Chevalier, a démontré par des arguments irréfutables que ce suaire, primitivement déposé dans l'église de Lirey, en Champagne, est tout simplement une représentation faite au XIV<sup>e</sup> siècle du linceul dans lequel Notre-Seigneur fut enseveli. Cette thèse avait déjà été soulevée par M. Lalore, mais M. Chevalier l'a corroborée par des arguments nouveaux et *il a réduit à néant les objections qui lui avaient été opposées dans ces derniers temps.*

« La thèse de l'abbé Lalore et du chanoine Chevalier doit donc être considérée comme définitivement établie. »

Si les auteurs de la Note avaient pris la peine de s'informer de l'état de la question avant d'entreprendre leurs études de laboratoire, ils auraient compris que tout le débat était subordonné à une question préjudicielle : l'examen chimique du suaire dénote-t-il la présence d'une peinture exécutée par le pinceau d'un artiste ?

*Cette vérification, ils ne l'ont pas faite*, et l'ensemble de leurs curieuses expériences nous apprendra tout ce qu'on voudra, excepté la « vérité sur le saint suaire de Turin ».

Hypnotisés par l'assertion qui écartait la supposition d'une peinture sous prétexte d'effigies *négatives*, ils ne se sont même pas demandé si ce caractère *négatif* des empreintes était acquis à la science et si cette apparence *négative* ne comportait pas une autre solution, soit celle que nous avons reproduite d'après M. de Mély et qui repose sur l'éclairage de l'objet, photographié non par devant, mais par transparence, soit une autre [13].

Aux quatre arguments exposés plus haut, nous en ajouterons, en conséquence, un cinquième et dernier :

5° Le suaire n'a pas été l'objet d'une vérification expérimentale de nature chimique. Et, tant que cette vérification n'a pas été faite pièces en mains, il n'est permis à personne d'affirmer que les effigies du suaire ne sont pas des peintures.

La note présentée par M. Yves Delage, au nom de MM. Vignon et Colson, à l'Académie des Sciences, dans la séance ordinaire du 21 avril 1902, manque, nous l'avons établi, à toutes les conditions d'une recherche de laboratoire. Ses auteurs n'ont pas eu entre leurs mains l'objet dont ils traitent, bien que cet objet n'ait pas disparu et ne soit pas, en conséquence, non susceptible de vérification. Toute leur démonstration est fondée sur une assertion, qui pourrait reposer sur un véritable *quiproquo*, puisque le caractère *négatif* des empreintes, lui non plus, n'est pas établi expérimentalement. Enfin, l'hypothèse proposée se heurte aux impossibilités matérielles les plus sensibles, en même temps qu'elle écarte dédaigneusement les documents authentiques avoués par les maîtres de la critique historique, et invoque à tort et à travers les textes bibliques, insuffisamment étudiés.

Il y a là, si je ne me trompe, matière à de graves réflexions. Il semblerait que l'esprit de la science, le sens de la méthode, subissent une sorte d'éclipse. Distribuée en un trop grand nombre de petits compartiments, sans relations mutuelles, la recherche méthodique cesse d'être dominée par une philosophie générale, créant un lien entre les études exactes en matière de sciences positives ou de critique historique. Ainsi seulement peuvent s'expliquer, sinon s'excuser, dans le pays de Voltaire et de Renan, qui est aussi celui de Lavoisier, de Claude Bernard et de Pasteur, des propositions de la nature de celle que nous venons de soumettre à un examen d'ensemble et de détail tout à la fois. Puisse l'avertissement qui résulte de la tentative avortée du 21 avril porter ses fruits !

P. S. - Ce travail était déjà composé quand M. Henry Bidou a publié dans le *Journal des Débats* une étude où il insiste, après M. Vignon, sur le caractère réaliste et non conforme à la tradition des effigies marquées au suaire. Par une série de remarques, parfois ingénieuses, parfois très sujettes à caution, il s'est proposé d'établir que

l'œuvre ne peut se rapporter à l'art du XIV<sup>e</sup> siècle ; si les hommes compétents se rangent à ce sentiment, nous en concluons que les images ont été retouchées à une date plus récente.

Le même écrivain est très frappé de la circonstance que les clous traversent les poignets et les chevilles ; il pourra s'assurer, en consultant la *Vie de Jésus* de Renan, que les malheureux condamnés au supplice de la croix n'étaient pas « suspendus » à la croix par les mains, le poids du corps portant sur celles-ci, mais maintenus par une pièce de bois passant entre les jambes et formant chevalet. Les pieds n'étaient pas toujours percés, mais parfois rattachés au fût de la croix par des cordes. Saint Luc est pour l'un de ces systèmes, saint Jean pour l'autre ; le premier (XXIV, 39) parle des marques des clous dans les mains et dans les pieds, sans mention de la blessure du côté, qui est inconnue des synoptiques ; le second (XX, 25 et 27) mentionne les blessures des mains et du flanc en gardant le silence sur les pieds.

Enfin M. Bidou déclare – et sur ce point nous sommes en complet accord avec lui – que l'argumentation de M. Vignon repose en entier sur cette assertion, que « les images du suaire résultent d'une action chimique exercée à distance » et que « c'est là qu'une discussion sérieuse, si elle doit avoir lieu, doit se porter. » C'est bien ainsi que nous avons compris la chose quand nous avons établi plus haut que, pour admettre une action à distance sur les deux moitiés du linceul, il faut supposer entre elles un écart d'un mètre environ, écart que les photographies devraient faire apparaître entre les deux têtes côté face et côté dos. Sous ce rapport, l'examen des reproductions anciennes publiées dans les *Lectures pour tous* (mai 1902), donne lieu à une instructive comparaison. Dans ces reproductions, l'artiste, partant de l'hypothèse d'empreinte par contact, avait judicieusement ménagé un intervalle appréciable entre les têtes, écart que les photographies de 1898 nous montrent ne pas exister au suaire. Donc ces photographies, témoins authentiques et non suspects, interdisent et ruinent irrémédiablement, à la fois, l'hypothèse du contact et celle d'une action à distance exercée sur des linges disposés à la façon d'écrans. Elles se chargent de donner elles-mêmes le coup de grâce à l'interprétation qui a pris pour appui une des conditions dans lesquelles elles se sont produites, à savoir le caractère prétendu négatif des effigies.

**Maurice Vernes.**

Notes de Dominique Autié :

- (a) [Il s'agit donc du texte lu à l'Académie des sciences par le Pr Yves Delage – voir notre [présentation des protagonistes](#). Lorsque Maurice Vernes évoque le travail des expérimentateurs sur lequel s'appuie ladite « note », c'est de Paul Vignon et de son livre qu'il s'agit.]
- (b) [Texte de l'office célébré en sa mémoire.]
- (c) [Du latin *vidimus*, « nous avons vu », est la copie certifiée d'un acte antérieur ; on dit que l'acte est *vidimé*.]
- (d) [Orthographié encore *acheiropoïète*, avec un tréma, signifie « non peint de main d'homme ».]

Notes du texte original :

[1] À consulter : Le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut : *Le Saint Suaire de Turin est-il l'original ou une copie ?* 1899. Du même, *Réponse aux observations de Mgr, Emm. Colomiatti*, 1900. Du même, *Étude critique sur l'origine du Saint Suaire de Lirey*

*Chambéry-Turin*, 1900. — Léopold Delisle, article dans le *Journal des Savants*, cahier de septembre 1900. — F. de Mély, articles dans la *Chronique des Arts*, 1900, p. 303 et la *Revue critique d'histoire et de littérature*, n° du 24-31 décembre 1900. Arthur Loth, *Le portrait de N.-S. Jésus-Christ d'après le Saint Suaire de Turin avec reproductions photographiques*, 1900.

[2] On s'en convaincra en se reportant aux indications fournies dans le travail de M. Loth, bien que lui-même conclue en un sens différent.

[3] Non pas de 1353, qui est la date de fondation de la collégiale, mais des environs de 1360.

[4] C'est en cette ville, en 1532, qu'eut lieu l'incendie où le suaire faillit disparaître. On crut même, comme on en trouve l'écho dans Rabelais, qu'il n'en subsistait rien ; or il avait échappé au désastre, non sans de sérieuses atteintes, dont il porte encore les marques.

[5] Je suppose que les auteurs de la Note, voyant que l'embaumement avait été renvoyé à un moment ultérieur, ont eu l'impression d'une mise au tombeau provisoire et précipitée. Cela ne les autorise nullement à affirmer ce sur quoi le texte est muet.

[6] Ainsi qu'on le verra tout à l'heure, un linge de petites dimensions, un mouchoir dit *suaire*, avait été placé sur le visage.

[7] Comme le dit saint Mathieu.

[8] Voici les passages des Évangiles à consulter : saint Mathieu, XXVII, 57 et suiv. ; saint Marc, XV, 42 et suiv., XVI, 1 et suiv. ; saint Luc, XXIII, 50 et suiv., XXVI, 1 et suiv. ; saint Jean, XIX, 38 et suiv., XX, 1 et suiv. Voici les termes dont use le texte grec original pour désigner l'emploi du linceul, puis celui des bandes avec le mouchoir de figure : ἐνετύλιξεν ἐν ουνδόνι, ἐνείλησεν τῇ ουνδόνι, ἐνετύλιξεν ουνδόνι ; il *enroula* le corps dans un linceul ; ἔδησαν αὐτὸ ἐν ὀθονίοις, ils le *lièrent* de bandelettes ; le mouchoir est dit οουδάριον, suaire, linge pour essuyer la sueur du visage, qui est employé ailleurs, dans la même acception, à *Saint Jean* et aux *Actes des apôtres*.

[9] À une époque ultérieure, bien des années après l'Ascension, saint Paul déclare que Jésus lui est apparu dans les mêmes conditions qu'aux apôtres, bien qu'il le tienne pour résidant au ciel.

[10] Auquel cas on pourrait supposer les retouches, par exemple, après l'incendie de 1532.

[11] Le mouchoir qui avait été posé sur sa tête, dit saint Jean, XX, 7 : τὸ οουδάριον, ὃ ἦν ἐπὶ τῆς κεφαλῆς αὐτοῦ.

[12] Saint Jean, XI, 44, qui est le commentaire et la confirmation de ce qui concerne le Christ. — Donc (système des synoptiques), non pas des empreintes en *plan*, en *projection*, ce qu'est une carte géographique à un hémisphère, mais une sorte de décalque irrégulier, en quelque sorte un *moulage* du corps qu'on aurait *déroulé*, ou (système de saint Jean) une empreinte du visage sur le mouchoir de tête. En somme, et pour parler franc, *rien du tout*, puisque ni linceul, ni mouchoir n'ont été imbibés de matières grasses et n'ont pu être impressionnés par la sueur d'agonie, préservée au cas seul d'inhumation hâtive et sans soins.

[13] Il faudrait être renseigné exactement sur les procédés appliqués par M. Pia, qui s'est, d'ailleurs, montré un expérimentateur de grand mérite.

## 2. – Paul Vignon

### « Réponse à Maurice Vernes [1] »

*Revue scientifique*, n° 20 du 17 mai 1902, pp. 623-628

[Nous avons respecté la ponctuation, parfois déroutante, de l'auteur.  
Les notes appelées entre parenthèses de couleur verte sont de notre fait. D.A.]

La critique de M. Vernes vient-elle trop tôt ou trop tard ? Si son auteur voulait se dispenser de lire l'ouvrage qui contient l'exposé de nos recherches, il est en retard. Il est en avance s'il tenait à parler en connaissance de cause, au nom des saines méthodes et de la philosophie des sciences. S'il avait pris le temps de feuilleter notre livre, il aurait renoncé à nous lancer toute une série de traits qui manquent le but ; il aurait mieux saisi le plan et les détails de notre argumentation. Bien informé, il se serait gardé de nous menacer de certaines *pièces d'artifice* de pacotille, telles que l'histoire de la « photographie par transparence » ou celle du « suaire de la Bibliothèque nationale ». Bref, il aurait évité que sa critique, en avance ou en retard, fût mal venue. Tout en lui répondant, nous écarterons aussi quelques-unes des objections que la presse quotidienne a reproduites depuis huit jours. Peut-être prouverons-nous, à M. Vernes et à d'autres, que ceux qu'ils tuent se portent assez bien.

M. Vernes veut nous effrayer en soulevant, non sans quelques restrictions qui s'imposent en effet, la question du miracle. Laissons là les épouvantails pour libres-penseurs de réunions publiques : M. Colson et moi avons agi en analystes, en démontant les ressorts physico-chimiques du phénomène complexe que constituent les empreintes du saint suaire : les physiologistes n'agissent pas autrement. Il est certaines conditions qu'on soupçonne, ou même qu'on connaît, et qu'on a quelque peine à réaliser à son gré. Un fait ne sera pas dit « inexistant », parce qu'on n'est pas absolument maître d'en provoquer la répétition intégrale. Disons à M. Vernes, pour n'y plus revenir, qu'on n'imbibe pas un cadavre d'une solution ammoniacale comme on le fait d'une main en plâtre, et attendons qu'il nous ait fourni le corps d'un supplicié dont aucun linge, chemise ou drap, n'aura absorbé la sueur pendant son agonie.

Dans notre réponse, nous côtoierons, sans trop y tomber, le petit ridicule qu'il y a, pour un auteur, à se citer lui-même : ce n'est pas notre faute si notre interlocuteur s'engage si volontiers dans certaines voies que nous avons parcourues tout récemment et s'il nous juge si souvent sans nous avoir entendu.

## I

M. Vernes est plus familier avec la lecture des textes qu'avec les observations scientifiques : ainsi s'explique l'ordre dans lequel il présente ses arguments. Cependant, il aurait dû comprendre que la solution du problème du saint suaire est à chercher dans un examen d'ordre intrinsèque : les témoignages historiques, ceux en particulier que nous transmet le XIV<sup>e</sup> siècle, émanent ici de personnalités incompétentes dans l'espèce. Ce sont des opinions : elles ne s'élèveraient au rang de *preuves historiques* que si elles résistaient à la critique positive. Jusqu'ici, nous avons été obligé de les écarter, non pas dédaigneusement, mais scientifiquement. Cependant, nous les avons rapportées [2]. Sous notre plume, la question historique se présente dans un jour aussi défavorable que chez Baillet, beaucoup plus cru que chez l'abbé Lalore, aussi implacable que chez M. le chanoine Chevalier, plus juste cependant ; nous montrons, en effet, que personne aujourd'hui n'a le droit de s'appuyer sur les *aveux du faussaire*. Cet homme les aurait faits à Henri de Poitiers ; or l'enquête de cet évêque est inconnue ; trente-quatre ans plus tard, Pierre d'Arcis nous en parle sans avoir en mains les pièces du procès. À l'égard des soi-disant aveux, que M. Vernes y prenne garde, M. de Mély prend à tâche d'entretenir la confusion. Ses amis eux-mêmes, dans la *Fronde* (a) du 1<sup>er</sup> mai, commencent à s'en douter. M. de Mély recherche toutes les occasions de parler du grand seigneur dont le charrier renfermerait la pièce décisive, ces aveux juridiques qu'on cherche, au sujet desquels on s'autosuggestionne, à moins qu'on ne veuille nous suggestionner nous autres. *Hellé*, de la *Fronde*, s'est

fait documenter par un des plus savants membres de l'Académie des inscriptions, puisqu'on lui a remis des lettres privées par moi adressées à cet académicien : or voici comment *Hellé* s'exprime au sujet de la pièce introuvable, au sujet aussi de celui qui l'évoque en vain, et peut-être du néant : « Du parchemin lui-même, nous ignorons s'il est la confession du peintre ou le mémoire de Pierre d'Arcis. La phrase ambiguë, où M. de Mély nous parle d'un double découvert à la Bibliothèque nationale par *un travailleur (?) (sic)*, ne fait aucune lumière sur ce point. » Moi, je crois être renseigné : un de mes amis a fouillé le chartrier du grand seigneur que nomme la *Lanterne* du 17 avril et du 29 avril, en présence du propriétaire desdites archives : la *pièce introuvable* n'y figure pas ; on n'y voit que le mémoire de Pierre d'Arcis, ou sa copie. Ce mémoire a produit tout son effet ; il faudra trouver mieux.

Si nous ne nous inclinons pas devant l'opinion, insuffisamment motivée, exprimée l'autre jour par M. Delisle à l'Académie des inscriptions, ce n'est donc pas par ignorance de la thèse que M. Chevalier a reprise à Baillet et à l'abbé Lalore, et qu'il a fortifiée : nous savons que toute la partie scientifique de la brochure écrite par M. Chevalier est détruite aujourd'hui. Il n'est plus exact de dire que M. Chevalier ait triomphé des arguments tirés de la nature des images. Viennent maintenant les aveux du fraudeur de 1353 : ils seront nuls, scientifiquement.

## II

Il paraît que nous n'avons pas lu les Évangiles. Cependant, avec M. Colson, nous les citons beaucoup, en grec souvent. Les quatre évangélistes sont muets sur la question du lavage du corps ; les synoptiques expliquent que l'onction n'avait pas été faite le vendredi soir : or la pose des bandelettes suivait l'onction ; le lavage la précédait immédiatement et se faisait en vue de l'onction. C'est pourquoi, en bloc, nous avons remis au dimanche matin ces opérations que Joseph d'Arimatee et Nicodème avaient l'intention d'accomplir. Mais voici une faute grave de notre part : nous avons admis et cité à la fois, et les synoptiques, et saint Jean ! Mais oui. Les textes sont là, sur notre table ; nous les lisons ; nous constatons que, lus littéralement, ils concordent. À d'autres de faire de l'exégèse. Nous suivrons les exégètes quand ils nous apporteront autre chose que des interprétations individuelles, et quand ils s'entendront. L'ensevelissement a été hâtif et incomplet ; il y a eu cependant un grand linceul ou sindon, et aussi des aromates. Ces aromates n'étaient pas sur le corps ; selon le texte même de saint Jean, ils étaient *jointes aux linges*. L'étude attentive du texte de saint Jean prouve que ces linges n'étaient pas seulement des bandelettes. C'est, d'ailleurs, l'avis de la Vulgate. Il y avait un sindon ; cependant, lorsqu'il raconte la découverte du tombeau vide, saint Jean ne le mentionne pas explicitement ; il parle même d'un *συνδαριον*. Ce *συνδαριον* ne serait-il pas le sindon ? Il était *par-dessus la tête*, tout aussi bien que *sur la tête*. Surtout saint Jean nous dit qu'il avait été « roulé sur lui-même vers un seul lieu ». C'était donc une grande étoffe, comme un tapis, non pas un petit mouchoir. Voilà donc le sindon des synoptiques, objet indispensable dans un ensevelissement effectué suivant la mode juive et parachevé ou non, plus indispensable encore si le corps n'était déposé dans le sépulcre que provisoirement, en attendant qu'on l'embaumât. Les textes sont un peu concis : l'étude scientifique les illumine ; elle n'en contredit aucun.

M. Vernes lit les textes ; il tient essentiellement à ce qu'on les lise ; c'est d'un historien soigneux. Quant à lui, une fois les textes lus, il les remet dans sa bibliothèque et lâche la bride à son imagination : l'ombre de Renan doit se réjouir. Maintenant, avec M. Vernes, tout est détruit. Le Christ a-t-il été percé d'un coup de lance ? a-t-il été enseveli ? Qui sait ? Il n'a peut-être pas été crucifié ?

Quoi qu'il en soit, M. Vernes ne veut absolument pas que, le lendemain du sabbat, les disciples aient trouvé le tombeau vide.

Heureusement, et malgré que, de notre fait, la philosophie des sciences subisse une éclipse regrettable, nous sommes là ; nous lisons les textes, notamment les *Actes des Apôtres*, si naïfs. Les disciples ne craignaient pas de se répéter dans leurs discours. La trame en était simple. Un exemple : « Vous avez fait mourir l'Auteur de la vie, que Dieu a ressuscité des morts ; nous en sommes tous témoins. » (Chap. III, v. 15.) Singulière assertion, qui sans cesse était reproduite devant le sanhédrin ou le peuple.

Et s'il avait suffi d'aller ouvrir la tombe de Joseph d'Arimatee pour y trouver le corps ? Il est à croire que les apôtres n'avaient rien à craindre de ce côté [3]. Donc nous n'avons qu'à enregistrer les textes si nets des évangélistes quand ils nous disent que, le dimanche matin, le sépulcre du Christ était vide [4].

### III

Quelle est cette idée singulière, de croire que les images négatives que nous avons été les premiers à produire, M. Colson et moi, après les avoir lues sur le saint suaire, exigent un écran récepteur rigide et qui ne touche le corps émissif en aucun point ? Mais l'écran, – pellicule photographique ou linge imprégné d'aloès – peut s'appliquer, sur le corps émissif, de cent façons. À chaque fois, l'impression produite résultera des rapports contractés entre les deux surfaces, active et réceptrice. Leur contact n'est qu'une distance minimum ou nulle ; il n'empêche nullement le dégagement des vapeurs et la production des images : le fait a été mis en lumière par nos expériences. Quand le contact cesse, l'écart s'accroît plus ou moins vite, l'image s'affaiblit progressivement jusqu'à ce qu'elle s'annule lorsque la distance est trop grande [5]. Certaines parties du corps n'exercent, en conséquence, aucune action utile. En ces points, sur l'image, il se produit une interruption, c'est-à-dire une déformation *par défaut* (parties latérales du visage, oreilles et cou, épaules sur l'image face, etc...) Ailleurs, le linge enveloppe le corps émissif, plus ou moins complètement ; d'où une déformation *par excès* (élargissement des mollets et des chevilles, sur l'image face). Le corps s'est étalé tout naturellement sur le drap inférieur. L'étoffe s'est appliquée, tout naturellement aussi, sur la partie antérieure du cadavre, reposant ensuite, par côté, sur le sol horizontal, de façon à s'éloigner progressivement de la surface active. C'est pourquoi les images sont estompées sur leurs bords et ne présentent aucun contour net. Ce caractère, à lui seul, suffirait à les différencier de toute œuvre picturale ancienne. Aujourd'hui, on agirait de la sorte si l'on voulait simuler des apparitions ou autres matérialisations spirites. La lecture des images prouve que les parties latérales de l'étoffe n'ont pas été rabattues par devant, vers l'axe du corps. Dans un ensevelissement provisoire, le cadavre n'étant que *déposé* dans le sépulcre en attendant l'onction, cet enveloppement n'avait aucune raison d'être. Que de fois n'agit-on pas encore de la sorte aujourd'hui ?

Partout où l'étoffe s'est assez rapidement éloignée du corps sur les côtés, l'image des parties latérales ne s'est pas faite (cuisses, à cause de leur forme ; bassin, soit parce que les bras rejettent le drap sur les côtés à quelque distance des hanches, soit parce qu'il y avait là, sous les bras, de ces paquets de linges que les orientaux emploient si volontiers dans les ensevelissements. Voir aussi plus bas). Le drap a-t-il, au contraire, épousé les contours du corps ? *L'élargissement est alors notable*, il provient de l'impression des parties fuyantes (mollets et chevilles). Sur le visage, il y a aussi certaines déformations caractéristiques que nous avons expliquées au moyen d'un croquis géométrique. Si le drap n'a pas enveloppé la tête, l'absence, si remarquable, des épaules sur l'image antérieure nous en donne la raison : quelque support matériel le maintenait latéralement au niveau du visage. Nous avons admis que des paquets de linges soutenaient la tête de part et d'autre. M. Gayet, l'auteur des fouilles du Faijum, dont M. H. Bouchot me vantait hier encore la science, nous a approuvés. D'ailleurs, dans le texte de saint Jean, relatif à la découverte du tombeau vide, nous trouvons effectivement mentionnés des menus linges, que nous savons cependant, d'après les synoptiques, n'avoir pas servi à emmailloter le corps. Quant à l'écart des deux têtes, bien loin d'être insuffisant, *il est trop grand*, ainsi que M. de Mély l'a dit souvent. Mais, de cet excès d'écart, un simple pli rend compte.

Expérimentalement, avec cette main de plâtre gantée, que M. Vernes ne connaît pas, mais que l'Académie des sciences a examinée, nous avons à la fois reproduit l'aspect même de la main gauche du suaire et rendu compte de l'origine des déformations par défaut et par excès que présentent les images considérées dans leur ensemble, ainsi que de l'absence des parties fuyantes latérales.

M. Vernes sait-il *pertinemment* comment étaient faits les linceuls juifs au temps du Christ ? Il n'y paraît pas, eu égard au vague de sa critique. Pour nous, nous sommes peut-être un peu mieux renseignés. Et d'abord, qu'est-ce qui aurait donné au peintre présumé cette idée bizarre, de peindre ces deux corps adossés par les têtes ? Il aurait fallu qu'il cherchât à satisfaire ainsi à quelque tradition assez impérieuse. Sans quoi, s'il avait raisonné comme M. Vernes, il se serait contenté de peindre

l'image face, ainsi qu'on l'a fait à Besançon. En second lieu, M. Gayet, déjà cité, m'a dit avoir vu, dans ses campagnes précédentes, des cadavres juifs enveloppés, de cette façon, dans de grands linceuls très allongés. Il m'a même donné une de ces étoffes, dont les dimensions équivalent à celles du saint suaire. Mais, comme la pièce de lin qu'il m'a remise avait été trouvée simplement pliée à part dans la tombe, je n'ai pas fait état, dans mon ouvrage, de ce document incomplet, et cela malgré que les renseignements verbaux fournis par M. Gayet fussent très précis. J'attendais qu'il fût en mesure de me faire parvenir à la Sorbonne une momie intacte, enveloppée dans son grand linceul. Malheureusement, l'hiver dernier, les recherches de M. Gayet ont été, en vertu de circonstances indépendantes de sa volonté, limitées aux quartiers grecs. C'est pourquoi j'ai laissé pendante la question de la forme du linceul. M. Vernes voudra, sans nul doute, agir de même.

*Hellé*, de la *Fronde*, m'objecte que les bras auraient dû être allongés contre le corps, et non ramenés sur la région pubienne, et cela, paraît-il, non seulement parce que c'était l'usage général, mais, d'une façon plus précise, afin d'obéir au *Talmud*. *Hellé* reproduit cette objection d'après le savant connu qui lui a remis mes lettres. Mais *Hellé* ne sait pas tout [6]. Cet écrivain n'a peut-être pas lu toutes mes lettres ? Sur les conseils de l'académicien avec lequel j'avais causé longuement, j'ai interrogé, au sujet des prescriptions du *Talmud*, M. le rabbin Israël Lévi, professeur à l'École des Hautes-Études. Ce dernier, après avoir très aimablement effectué les recherches nécessaires, m'a assuré que le livre était muet sur la position à donner au corps dans le sépulcre. Aussitôt j'ai transmis cette consultation à celui qui l'avait provoquée.

La pose des bras, si naturelle, aurait eu, pour un peintre, l'inconvénient grave de ne montrer qu'une des blessures faites aux poignets par les clous. Rappelons que l'auteur du faux suaire de Besançon avait eu soin de tordre les mains pour que les deux stigmates redevinssent visibles.

#### IV

M. Vernes se demande avec angoisse si les images de Turin sont réellement des négatifs ! Songez donc, si elles étaient des négatifs ! Non pas des négatifs inharmoniques et grossiers comme on en a peint sur les suaires qui copient, par à peu près, le linceul original, mais des négatifs qui ne se démentent nulle part, et qui renferment en puissance un positif excellent ;... s'il en était ainsi, la question du suaire de Turin deviendrait intéressante, et notre étude aurait une raison d'être, un point de départ solide [7].

Eh bien ! oui, ces images sont des négatifs, pour l'œil humain comme pour l'œil photographique. Elles étaient déjà des négatifs quand on a peint le suaire de Besançon vers 1375, et elles ont continué de l'être quand on a exécuté diverses copies dont j'ai parlé, ou que même j'ai reproduites. La mauvaise image de Xabregas près Lisbonne était, elle aussi, une copie en négatif. Ah ! des négatifs de ce genre, on en fera tant qu'on voudra ; on pourra même, devant le modèle, et maintenant qu'on le connaît très bien, en exécuter de moins saugrenus. Mais des négatifs comme celui de Turin, nul peintre n'en eût réalisé directement, nul procédé détourné n'aurait permis d'en obtenir par fraude. Sur cette affirmation, que ne renversera pas M. Vernes quand il aura pris le temps de réfléchir à la question, nous avons, à la Sorbonne, construit une argumentation que personne encore n'a ébranlée.

Il sera bon, avons-nous dit en commençant, de laisser dormir la question de *la photographie par transparence*. M. de Mély ne fera sans doute pas de difficultés pour dire à M. Vernes dans quelle intention il a lancé naguère cette information tendancieuse. Il n'a pas hésité à nous expliquer la chose à la Sorbonne, devant cinq ou six témoins. Contentons-nous de certifier ici que ses raisons sont étrangères à l'archéologie. D'ailleurs, M. de Mély ne tient nullement à ce que la photographie ait été faite par transparence. Gageons même que dans cette réfutation minutieuse qu'il a annoncée publiquement avant de connaître, lui non plus, une ligne de notre livre, il admettra que les images sont bien des négatifs et que ce ne sont pas des peintures. S'il faut en croire un journal sérieux, il songerait même à nous démontrer qu'elles sont le fait d'une gravure sur bois... Laissons-lui le plaisir et l'honneur de développer cette thèse. Par exemple, pour l'échafauder, il devra chercher mieux que le terrible « suaire de la Bibliothèque nationale » qui a épouvanté le M. Grisel dans l'*Écho de Paris*, et bien d'autres avec

lui. Songez donc : un quarantième suaire du Christ [8] ! Par malheur, ce suaire n'a que 35 centimètres de longueur environ : c'est une petite copie du suaire de Besançon, tout à fait simplette, inférieure encore à celles qu'on trouvera figurées dans mon livre. Maintenant que M. Vernes a parlé du suaire de la Bibliothèque nationale, il se croira sans doute moralement obligé d'aller le voir.

M. Vernes nous met « en demeure » de lui montrer des photographies du saint suaire, faites *par devant* en 1898. Mais, avec plaisir : nous en avons entre les mains. Nous pourrions même lui dire que nous avons interrogé de nombreux témoins, moins anciens et plus vivants que le suaire de Besançon et qui nous ont fourni tous les renseignements utiles sur l'aspect de la relique. Nos conclusions, qu'il nous fasse l'honneur de le croire, sans être malheureusement encore fondées sur l'examen direct que nous sollicitons, n'en sont pas moins solidement édifiées. Qui sait, M. Vernes sera peut-être, quelque jour, de cet avis [9] ?

## V

M. Vernes estime que nous n'avons pas effectué d'expériences. On a pu voir, à l'Académie des sciences, que nous en avons fait, au contraire, M. Colson et moi, et d'inédites. Mais où sont celles qu'a tentées M. Vernes, pour expliquer comment le peintre du XIV<sup>e</sup> siècle, ou tout autre, aurait exécuté les images du suaire ?

Nos expériences, il faut savoir le proclamer, étaient chose de luxe, s'il ne s'agissait que d'éliminer l'hypothèse du faussaire.

Nous avons montré que les images du suaire n'étaient pas une œuvre picturale, et notre argumentation, pour être d'ordre technique et non chimique, n'en était pas moins probante. Nous avons dégagé la loi physique précise à laquelle ces images obéissaient. Si nous nous étions arrêtés là, faute de pouvoir indiquer les actions chimiques capables d'avoir donné naissance à ces impressions négatives, nous aurions achevé, par cela seul, de prouver à quel point les chanoines de Lirey auraient été eux-mêmes étrangers à la confection d'images si mystérieuses. L'étude des copies du saint suaire suffit déjà à mettre en évidence l'incapacité foncière des hommes du moyen âge ou des siècles suivants à interpréter seulement ces négatifs dont on voudrait, scientifiquement et esthétiquement parlant, leur faire honneur.

En revanche, voici un programme de recherches, à la fois nécessaires et inédites, que nous soumettons aux méditations de M. Vernes. Un homme est soupçonné d'avoir confectionné les images visibles sur le saint suaire de Turin. Cet homme a opéré, au plus tard, vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Il travaillait, paraît-il, pour des moines, lesquels aspiraient à tromper les naïfs pèlerins du voisinage. Cet homme n'était sans doute pas un Léonard de Vinci ; quand bien même il eût été un grand génie pour son temps, nous en savons assez long aujourd'hui pour pénétrer les secrets de la technique qu'il lui eût [été] possible d'employer. Que les adversaires du saint suaire édifient donc, à leur tour, une enquête patiente, et qu'ils nous la soumettent, ainsi que nous leur avons soumis la nôtre. Qu'ils aient soin, surtout, de montrer les documents sur lesquels ils s'appuieront. S'ils prétendent que M. Pia a fait subir des « apprêts délictueux » à ses clichés, qu'ils disent sur quoi se fonde leur accusation.

S'ils veulent que les images du suaire dérivent de quelque œuvre telle que le *Beau Dieu* d'Amiens, qu'ils nous convoquent à juger par nous-mêmes de la ressemblance, qu'ils renoncent à lancer à travers le monde des légendes comme celles du « suaire de la Bibliothèque nationale » ; qu'ils abandonnent, en un mot, la *polémique*, pour revenir à la science. Et, par-dessus tout, qu'il fassent, de leur côté, tous leurs efforts pour qu'une commission officielle soit mise à même de solliciter, auprès du gouvernement italien, une ostension prochaine du saint suaire, rendant possible un examen direct et minutieux.

La question est posée désormais, et posée sur le terrain de la science la plus sérieuse, de l'art le plus élevé. Nous ne la laisserons pas dévier, nous ne permettrons pas qu'elle soit étouffée. Toute tentative

d'obstruction sera considérée, par beaucoup de bons esprits, comme la manifestation de sentiments avec lesquels le respect de la *philosophie des sciences* n'aurait que les rapports les plus lointains. M. Vernes gémit sur la violence qui est faite aujourd'hui à la saine méthode : il a raison ; mais si quelqu'un méprise l'enseignement des *faits positifs*, ce n'est pas nous.

Paul Vignon.

Notes de Dominique Autié :

- (a) [Sur le quotidien *La Fronde*, on lira l'article passionnant de Mary Louise Roberts, accessible en ligne sur le site [clio.revues.org](http://clio.revues.org). Je n'ai trouvé aucune mention, ni dans cet article, ni ailleurs, de l'auteur qui y signalait sous le nom d'*Hellé*.]
- (b) (Dans la note (6)) *La Raison*, hebdomadaire de la libre-pensée, a vu le jour en cette même année 1902 (source : Bruno Courcelle).

Notes du texte original :

- [1] M. Vernes a fait précéder l'article critique qu'il donne à la *Revue Scientifique* d'une sorte de pamphlet paru dans la *Raison* du 4 mai. Il y est beaucoup parlé de *mystification*, d'*inaptitude intellectuelle*, de *complot*. Finalement, MM. Delage et Colson, et sans doute aussi les nombreuses personnalités marquantes qui ont tenu à honneur de nous prêter leur concours, y sont traités de *séminaristes déguisés en savants*, se livrant à une *petite débauche* qui justifie toutes les repréailles. M. Vernes a signé ce pamphlet et a fait suivre sa signature de son titre officiel de directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études, section des Sciences religieuses, à la Sorbonne. Il paraît donc que son cabinet et notre laboratoire sont tout voisins. En franchissant l'étage qui les sépare, il aurait appris à mieux nous connaître et il y aurait gagné d'avoir au moins vu les éléments de ces recherches désintéressées qui provoquent de sa part une pareille explosion de mauvaise humeur.
- [2] Après M. Chevalier, contre M. de Mély, nous estimons que c'est Geoffroy Ier de Charny qui est l'auteur de la donation :: les lettres de Clément VII sont formelles. Nous avons expliqué, toujours en nous appuyant sur les travaux de M. Chevalier, pourquoi en 1351, ou plus tard, on ne mentionne pas le saint suaire parmi les reliques vénérées à Lirey.
- [3] Pierre appelait pour ainsi dire l'objection : « Mes frères, qu'il me soit permis de vous dire, en toute franchise, au sujet du patriarche David, qu'il est mort, qu'il a été enseveli, et que son sépulcre est encore aujourd'hui parmi nous. » (*Actes*, chap. II, v. 29.)
- [4] Voir saint Matthieu, chap. XXVIII, v. 6 et 13 ; saint Luc, chap. XXIV, v. 2, 3, 23, 24 ; saint Jean, chap. XX, v. 5 et suivants.
- [5] Cf. ma note, dans les comptes rendus de l'Académie des sciences, séance du 2 avril 1902.
- [6] On s'en aperçoit quand le rédacteur de l'article prend à son compte des arguments que l'académicien en question avait, devant moi et devant une tierce personne, rejetés bien loin, avec une pittoresque vivacité. Je pense notamment à cette comparaison de la tête du suaire avec le *Beau Dieu* d'Amiens, comparaison dont M. de Mély revendique la paternité, qui ne lui sera pas disputée. Du même ordre est l'homologation des images de Turin avec le Christ du portail de Chartres. Le savant archéologue dont je parle s'était refusé à retrouver sur le saint suaire la trace d'une œuvre picturale quelconque. J'ai le regret de constater qu'*Hellé* pense tout autrement. Heureusement, chacun peut faire facilement connaissance avec le *Beau Dieu* d'Amiens et même avec le Christ de Chartres. Au reste, les deux œuvres sont reproduites dans mon livre. Quant à soutenir que les images du suaire sont l'analogie d'une peinture archaïque et hiératique, c'est une fantaisie qui fait sourire.
- [7] Dans la *Raison* (b) du 4 mai, M. Vernes a pris son parti de ne pas être renseigné à cet égard. Dans ce journal, nous lisons, non sans surprise, que ce point « ne joue, dans la question d'authenticité, qu'un rôle très secondaire », qu'il est même « sans rapport réel » avec la question traitée ! Aussi M. Vernes, qui consacre six grandes colonnes à prouver que MM. Delage, Colson et moi sommes des *mystificateurs*, n'a-t-il même pas dix lignes à sa disposition pour traiter la question du *fait scientifique* : « Pour ne pas allonger indéfiniment ma discussion, dit-il, je passerai très rapidement sur une circonstance qui a donné lieu à d'inouïes divagations. Par une rencontre assez singulière, l'image photographique a donné immédiatement un *positif* [sur la plaque] au lieu d'un *négatif* qu'on attendait, et qui est le cas ordinaire. » On voit bien que M. Vernes était pressé.
- [8] Est-il donc utile de répéter que l'on pourra nous présenter autant de suaires qu'on voudra ? Fussent-ils cinq cents, fussent-ils aussi nombreux que les fiches de M. de Mély, s'ils ne portent aucune image, nous ne leur ferons pas l'honneur d'une discussion. S'ils en portent, il y aura lieu de mettre ces images en vis à vis avec celles de Turin... La comparaison sera instructive. Nous l'avons faite pour les faux suaires de Besançon ou de Xabregas. Pour le moment, aucun autre concurrent ne se fait connaître. Attendons la venue du suaire du Caucase.
- [9] Pourquoi *Hellé*, de la *Fronde*, dit-elle que ni M. Vignon, ni M. Delage – ni aucun autre – n'a pu voir le suaire ? C'est vrai pour M. Delage et pour moi. C'est faux pour les assistants de 1898. Ils voyaient parfaitement le suaire, de près comme de loin, à volonté. Cette autre phrase de *Hellé* : « Il faut dire que la relique est soigneusement cachée derrière les grilles de fer d'une châsse très obscure », appliquée aux conditions dans lesquelles on a pu examiner le suaire en 1898, revêt une signification qu'il vaut mieux ne pas chercher à qualifier. Venez, *Hellé*, venez, à la Sorbonne, voir une photographie qui montre le suaire dressé en pleine lumière, au-dessus d'un bel autel de marbre blanc. Après l'ostension, c'est vrai, le suaire est rentré dans sa châsse, où il est enroulé, et tout à fait invisible cette fois. Et c'est pourquoi, M. Delage et moi, nous ne le connaissons pas encore. En revanche, nous avons longuement examiné les photographies de M. Pia. À notre avis, ces photographies sont, dès aujourd'hui, suffisamment authentifiées, dans l'ensemble et dans les détails. *Hellé*, tout au contraire, termine son réquisitoire en formulant, explicitement, une grave accusation : « M. Secondo Pia, amateur, sans aucun passé scientifique, a photographié cette peinture et a retouché son cliché dans des proportions qu'il appartient à l'avenir de fixer. » Notez bien que *Hellé* ne fait valoir ici aucune raison, bonne ou mauvaise. En face de ce jugement comminatoire, il sera piquant de placer l'attestation suivante, donnée à M. Pia, sans qu'on sache non plus pourquoi, par M. Vernes lui-même : « Il faudrait être renseigné exactement sur les procédés appliqués par M. Pia, qui s'est, d'ailleurs, montré un expérimentateur de grand mérite. » Ainsi M. Vernes ne sait même pas si la photographie a été prise par devant ou par derrière, si l'image visible sur l'épreuve est, ou non, conforme à l'objet photographié ; il n'en certifie pas moins que le photographe s'est montré expérimentateur de grand mérite. – Au fait, pourquoi *expérimentateur*, alors que M. Colson et moi, n'avons, paraît-il, aucun droit à ce titre ? M. Pia a été un *opérateur* de grand mérite.

### 3. – Maurice Vernes

#### « Réplique aux observations de M. Paul Vignon »

*Revue scientifique*, n° 21 du 24 mai 1902, pp. 654-657

[VARIÉTÉS]

M. Vignon, dans sa réponse, est en recul sur les affirmations de la Note ; il en sacrifie quelques-unes, et non des moindres, plus ou moins complètement. À propos de l'identité possible du linceul de Turin et de celui qui fut jadis vénéré à Constantinople, la note disait : « Cette possibilité est devenue presque une certitude » ; elle poursuivait en ces termes, qui ont jeté une vraie stupeur dans les cercles compétents : « ... et surtout il est scientifiquement démontré que le suaire de Turin est authentique ». La discussion des conditions où s'est produite pour la première fois, à Lirey, l'exhibition du saint suaire était écartée dédaigneusement comme une « histoire fort embrouillée » et, d'autre part, la concordance des expériences de MM. Vignon et Colson avec les données du Nouveau Testament était affirmée avec la plus hautaine sécurité : « L'accord avec les circonstances historiques de l'ensevelissement est d'une précision inouïe ; il était nécessaire, etc. » Je n'ai pas retrouvé grand'chose de cette assurance dans la réponse qui a suivi mes observations. Est-ce le prélude d'une retraite en bon ordre ?

#### I

Je vais donc préciser la situation présente afin que ceux que ne retient point leur amour-propre d'auteur ou de collaborateur se retrouvent dans la complication apparente des débats.

Premier point. Si les pays d'ancienne civilisation, et notamment l'Égypte, nous rendent des pièces remontant à des âges très reculés et fort antérieurs à la fondation du christianisme, il n'en faut pas tirer la conclusion que, pour toutes les époques et pour tous les pays, on puisse compter sur d'aussi précieuses trouvailles. L'un des plus mauvais terrains, à cet égard, est assurément la Palestine, en ce qui touche la personne de Jésus de Nazareth et les origines chrétiennes. Les conditions de conservation sont détestables en raison d'une série inouïe de bouleversements politiques, et les textes sont d'une nature légendaire.

Second point. L'histoire des reliques dans son ensemble est ce qu'on peut appeler une « histoire scandaleuse ». Les fraudes et les mensonges en ont fait une terre d'élection, en sorte que l'autorité épiscopale a dû souvent intervenir pour refréner la pullulation de ces souvenirs prétendus des origines chrétiennes ; et l'excellent abbé Coignard d'Anatole France s'en indignait lui-même malgré son indulgence habituelle : « Ce frère Ange est un fripon ; il fait toucher aux bonnes femmes en guise de reliques quelque os de mouton ou de cochon, qu'il a lui-même rongé avec une avidité dégoûtante. Il a porté, je gage, sur son âne une plume de l'ange Gabriel, un rayon de l'étoile des mages et, dans une petite fiole, un peu du son des cloches qui sonnaient dans le clocher du temple de Salomon. »

L'authenticité de pièces de vêtement et de linges de sépulture ayant appartenu à Jésus de Nazareth ou ayant entouré sa dépouille, est donc d'une invraisemblance qui confine à l'impossible.

## II

Cependant, malgré la quasi-impossibilité à laquelle se heurtent les prétentions de M. Vignon, le saint suaire de Turin se présenterait-il dans des conditions telles qu'il faudrait faire une exception en sa faveur ? Personne ne s'en était douté avant l'an 1898. Les intéressés, clergé italien, famille régnante de Savoie, industriels que touche directement le mouvement des voyageurs, disaient oui ; les gens sages dans le clergé, qui avaient connaissance de certaines pièces datant de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, disaient non, et les archéologues ne pouvaient que se ranger à ce sentiment.

Soudain se produit la circonstance inattendue d'une épreuve photographique *positive*, d'où les spectateurs, tous prédisposés et gagnés à l'avance à la thèse de l'authenticité, concluent au miracle. Les effigies marquées au suaire sont *négatives* puisqu'elles ont donné un positif. M. Arthur Loth, qui les explique par une irradiation d'un caractère surnaturel, déclare loyalement qu'il y a là un facteur de nature supérieure et que toutes preuves ou arguments en sens contraire, tirés des textes ou documents, sont désormais sans valeur.

C'est alors que M. P. Vignon, ne se doutant pas de la position des questions, entreprend des recherches de laboratoire à l'effet de déterminer dans quelles conditions pourraient se former des empreintes d'un caractère négatif. Il a abouti à des résultats curieux, bien que le principe même n'en paraisse pas nouveau. Son tort, tort impardonnable, a été de présenter, comme une démonstration complète et décisive, une hypothèse fort risquée.

Fouaillant dans les documents du moyen âge et dans les textes du Nouveau Testament, il assure, à son tour, que les textes n'ont qu'à s'incliner devant ses prétendues preuves de laboratoire. Il le fait avec éclat, avec un appareil de triomphateur. Si je suis le caillou sur lequel trébuche sa superbe, il n'aura à s'en prendre qu'à lui-même et aux dangereux amis qui n'ont pas su lui conseiller une attitude plus réservée.

En attendant, il n'est plus question – simple affirmation en l'air – d'identifier le suaire de Lirey-Turin à celui de Byzance ; les documents du XIV<sup>e</sup> siècle, jadis dédaignés, sont jugés dignes d'une discussion et M. Vignon fait de pénibles efforts pour échapper aux dénégations formelles que son hypothèse rencontre dans le texte des Évangiles. Je n'ai point à revenir sur ces points, où ma démonstration reste inattaquable et sans réplique.

Pour tout homme ayant le sens de ce qu'on appelle la preuve historique, la question de l'authenticité du suaire de Turin, c'est-à-dire de l'explication des empreintes par la présence du corps de Jésus de Nazareth entre les deux feuillets de cette grande pièce d'étoffe, est et reste hors du débat.

## III

Nous abordons alors une question subsidiaire : les empreintes sont-elles explicables par la présence d'un corps, qui se serait imprimé par le dos et par la face ?

Là encore, j'avais dû et je dois répondre non. Et mon refus s'explique par cette remarque très simple, qu'il n'y a pas entre les deux empreintes l'espace nécessaire à la disposition proposée par M. Vignon. Lui-même est bien contraint d'en faire l'aveu. Je lui avais dit : « Vous écarterez l'hypothèse d'une empreinte par contact ; il vous faut donc des espaces ménagés au-dessous et au-dessus du corps, sans compter l'épaisseur de ce corps lui-même. » Je lui ai dit aussi : « Vos deux moitiés du linge funéraire ont agi en guise d'écran ; qui supportait ces écrans ? qui supportait le corps ? » Il m'accorde aujourd'hui les contacts, contact presque complet par le dos, points de contact nombreux sur la face antérieure. D'autre

part, le linceul (partie supérieure) était maintenu, dit-il, par des paquets de linge adroitement disposés. Tout cela est une reculade, un véritable aveu. Il m'est désagréable d'insister ; toutefois, je ne puis me soustraire à l'obligation de faire la lumière complète en ce point. Si le linceul a été rabattu par-dessus la tête, l'impression a dû se poursuivre de façon à confondre les têtes en une masse commune. M. Vignon tire de son armoire de nouveaux linges, qui ont assuré l'isolement des têtes. Comprenez qui pourra !

Je redis donc aujourd'hui comme après avoir pris connaissance de la Note du 21 avril : Si l'hypothèse du contact est détestable, celle de l'action à distance est pire. M. Vignon m'a répondu en les mêlant l'une à l'autre, c'est-à-dire qu'il n'a rien répondu *[1]*.

#### IV

Il reste à envisager deux points. Comment rendre compte du caractère négatif des effigies ? Comment expliquer le caractère original du visage par comparaison avec les œuvres analogues de l'époque ?

Sur le premier point, j'avais adopté, non sans réserves expresses, l'hypothèse de la *transparence*. Je l'ai abandonnée d'après les renseignements que j'ai recueillis et un nouvel examen des empreintes. Les empreintes sont négatives parce que l'artiste, simulant des images obtenues par contact, a traité son œuvre non à la manière d'une peinture ordinaire ou d'un portrait, mais d'une façon tout exceptionnelle. Les portions qui, devant l'objectif photographique, paraissent d'ordinaire éclairées, il les a chargées en couleur et *vice versa*, comme on le voit très bien par la reproduction de la belle peinture de Clovio, dans les *Lectures pour tous*. C'est ce que M. de Mély a contrôlé par l'expérience faite sur une étoffe imprimée en couleur et traitée selon un procédé analogue. Voilà encore un point sur lequel la démonstration est faite, quelque peine que se donne M. Vignon pour obscurcir une question désormais vidée. Que ne l'avait-il soupçonné avant de se lancer dans des recherches, qui reposent, en définitive, je dois le redire, sur un *quiproquo* ?

Le renversement des positions, qui est le second trait d'un négatif photographique – après l'inversion des valeurs – s'explique, à son tour, par la même hypothèse d'empreintes traitées en contact ; pour le drap rabattu sur la face, le côté droit devait passer à gauche – par conséquent, la blessure du flanc –, comme chacun peut s'en convaincre par la plus simple expérience ; pour le dos, rien n'est changé, mais là nous n'avons aucun motif pour distinguer entre la droite et la gauche.

Reste le type remarquable de la figure ou du visage. J'ignore ce qu'en pensent les spécialistes. En attendant leur jugement autorisé, je m'inscris en faux contre le débordement d'enthousiasme auquel se sont laissés aller et les auteurs de la Note et M. Henry Bidou, dans le *Journal des Débats*. Le corps est d'une raideur assez désagréable et M. Vignon, dans sa réponse, accorde qu'il laisse à désirer, bien qu'il en rende responsable le procédé d'émission des vapeurs ammoniacales. Pourquoi donc cette tête de caractère réaliste et vraiment remarquable ? Et, d'abord, comment l'a-t-on obtenue ? M. Loth me l'a appris ; c'est par ce qu'on appelle un *contre-type*. On a photographié la photographie, on l'a agrandie ; ne l'a-t-on pas retouchée, comme on fait pour les laiderons qu'un adroit opérateur transforme en vaporeuses beautés ? Je ne parle pas de falsification, mais je ne puis me soustraire à la pensée que le visage *sans retouches* ne doit offrir qu'une ressemblance lointaine avec ce qu'on nous présente comme le résultat d'une opération d'où l'on aurait écarté toute intervention étrangère. Je poserai enfin une question, provoquée par l'étude attentive des photographies : pourquoi la face postérieure (dos) est-elle sensiblement plus longue que la face antérieure, sinon par une négligence de l'artiste qui avait mal calculé l'espace dont il disposait ? L'écart est considérable, un sixième environ.

#### V

M. Vignon se joint au désir que j'ai formulé. Avec moi, il demande aux détenteurs et gardiens de la précieuse pièce, de la soumettre à l'examen.

Si cet examen a lieu, soit maintenant, soit à une époque où le progrès des esprits l'aura rendu pour ainsi dire inutile, on pourra constater quelle imprudence il y a, de la part de personnes se disant hommes de science, à affirmer qu'une pièce d'étoffe qu'on n'a pas eue entre les mains ne porte pas une peinture, c'est-à-dire des effigies exécutées par la main d'un artiste.

M. Vignon m'ajourne à ce moment. Moi, je ne l'y ajourne point et n'ai point à l'y ajourner, parce que ce n'est pas à moi, mais à lui, qu'incombe la preuve et parce que les éléments de ma démonstration ne peuvent qu'être confirmés par sa défense. Il appartient à la science, et il est de son rôle de rappeler les exigences d'une méthode sévère à ceux qui voudraient faire d'elle la servante des préjugés d'un autre âge.

Les effigies visibles au linceul de Turin sont des œuvres artificielles, rentrant dans une série où les faux se comptent non par centaines, mais par milliers.

Mais, implore M. Vignon, pourquoi le peintre aurait-il fabriqué deux effigies au lieu d'une ? Je lui réponds : Parce que deux empreintes du Christ, c'est plus beau qu'une seule.

M. Vignon, dans le silence de ses veilles, n'est-il pas, au fond, d'avis avec moi que cette seconde effigie est bien gênante ?

**Maurice Vernes.**

Note du texte original :

[1] M. Vignon a obtenu des empreintes avec une main de plâtre gantée. Il peut renouveler son expérience avec une tête préparée selon le même procédé. En dépit des paquets disposés à sa guise, il obtiendra des têtes (face et dos) allongées d'un bon tiers et par conséquent difformes.

## 4. – Yves Delage

### « Lettre à M. Charles Richet (a) »

*Revue scientifique*, n° 22 du 31 mai 1902, pp. 683-687

[Nous sommes, avec ce texte, au cœur du dossier, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il nous fournit l'essentiel de la « pièce manquante », à savoir les propos tenus par Yves Delage le 21 avril 1902 lors de sa communication à l'Académie des sciences. L'Académie ayant refusé de retenir son texte pour ses *Comptes rendus* – faisant seulement état de la note technique de Paul Vignon, dont nous reproduisons la synthèse publiée par *La Revue scientifique* (notre document n° 7) –, la publication des principaux passages de celui-ci est évidemment cruciale. C'est cette communication, je le rappelle, qui a embrasé les esprits et donné lieu à la controverse, plus encore que la publication de l'ouvrage de Paul Vignon, qui aurait pu être traitée par la méthode constante qu'on applique à une publication qui importune la *doxa* : l'indifférence par le silence.

On ne manquera pas, par ailleurs, de prendre la mesure du ton pondéré dont Yves Delage ne se départ en aucun moment. Cette sérénité tranche avec les aboiements boutiquiers de Maurice Vernes – je m'autorise ici cette appréciation, l'itinéraire de Maurice Vernes, qu'il m'a fallu patiemment reconstituer pour rédiger la brève notice que je fournis à son propos dans ma **présentation des protagonistes** de la controverse, situant assez précisément la marge de manœuvre spirituelle, autant que politique, étroite qui pouvait être celle d'un tel militant face à la problématique du Linge.

Pour avoir traité un temps, en fournisseur, avec ses instances nationales, je transpose sans difficulté et savoure la réaction de Maurice Vernes en imaginant l'accueil que réserverait aujourd'hui une assemblée de militants de la cause crématiste – l'un des derniers carrés d'une libre-pensée dont l'idéologie s'est momifiée à peu près à l'époque de la controverse sur le Suaire – devant l'exposé d'une personnalité scientifique, connue pour son agnosticisme, qui l'entreprendrait de sa découverte qu'il existe une vie de l'âme après la mort : la crispation d'un Maurice Vernes, en 1902, s'éclaire alors et apparaît dans sa dimension pour ainsi dire pathétique. Étroitesse qu'Yves Delage, dans son adresse à Charles Richet et aux lecteurs de *La Revue scientifique*, semble avoir parfaitement perçue.

Pour plus de clarté, j'ai pris le parti de reproduire les passages du texte refusé par l'Académie des sciences en gris, maintenant toutefois les guillemets ouvrants au début des paragraphes concernés, selon la règle typographique – que respecte *La Revue Scientifique*. Les notes appelées entre parenthèses de couleur verte sont de notre fait. – *Dominique Autié*.]

#### [VARIÉTÉS]

Mon cher directeur,

Lorsque je suis allé vous voir, il y a de cela plusieurs mois, dans votre laboratoire, pour vous présenter M. Vignon et les curieux documents relatifs au linceul de Turin dont nous faisons l'étude, aviez-vous le pressentiment des querelles passionnées que soulèverait dans la presse cette question que nous discutons si froidement, comme nous eussions fait d'un problème quelconque de physiologie ? Non, n'est-ce pas ! Et plus tard, lorsque M. Vignon, avec l'aide de M. Colson, eut trouvé l'explication scientifique de la formation de l'image sur le linceul, vous souvient-il de la joie profonde que nous avons éprouvée à posséder enfin le mot de l'énigme ? Pendant des semaines et des mois l'esprit était resté obsédé par cette contradiction déconcertante entre un fait matériel qui s'impose et l'apparente impossibilité de lui trouver une explication naturelle, donnant beau jeu à ceux qui acceptent les miracles, dont mes opinions philosophiques ne veulent à aucun prix. Et, tout d'un coup, voilà l'explication naturelle qui surgit, lumineuse dans sa simplicité, chassant le miracle. Naïvement, nous avons pensé que c'étaient les croyants, ceux du moins dont une religion trop étroite avait asservi l'esprit, qui nous en auraient su mauvais gré. Cela d'ailleurs n'était pas pour nous faire reculer. Je n'y avais, moi, aucun mérite, n'ayant aucune croyance religieuse ; mais il n'en était pas de même pour M. Vignon, qui est un croyant. Et cela est tout à l'honneur de son caractère et de son intelligence qu'il n'ait pas reculé plus que moi ; et laissez-moi ajouter que cela est aussi tout à l'honneur de mon laboratoire, que des hommes d'opinions les plus diverses, les plus opposées, aient pu s'y occuper d'un même sujet touchant de près à leurs opinions philosophiques les plus chères, le discuter avec ardeur, sans que la cordialité de leurs relations en ait été un instant altérée ; et qu'ils soient arrivés à une même conclusion, qu'ils ont proclamée parce qu'ils la croyaient vraie, sans se laisser influencer par les conséquences qu'elle pourrait avoir. Oui, c'est un spectacle dont on a le droit d'être fier, surtout quand

on le compare à celui que nous présente une certaine presse, où des gens qui n'ont pas accordé douze heures de réflexion au problème, qui n'ont que peu ou point vu ou compris les documents, qui montrent par leurs objections qu'ils n'ont rien compris à la plupart de nos arguments, se lancent à la tête (et nous lancent) des bordées d'injures.

Vous pensez bien que ces injures me laissent parfaitement froid ; le temps m'est chose trop précieuse pour que je le gaspille à répondre à tout cela. Mais il est une autre catégorie de personnes, dont l'opinion m'est moins indifférente et qui, de bonne foi, ont pu croire, tant on a défigurés les faits, tout ou partie de ce qu'ont raconté quelques journaux, savoir : que, par inconscience ou défaut de scrupule, j'avais trahi la science et menti à mes opinions de libre-penseur. Pour elles, je tiens à rétablir les faits et je vous demande pour cela l'hospitalité de votre journal.

Je n'aurais pas eu besoin de le faire si le Bureau de l'Académie avait accepté de publier les explications que j'ai données en présentant le travail de M. Vignon. Mais ma note ayant été refusée par le secrétaire perpétuel en fonction ce jour-là, il se trouve que j'ai parlé, pris part officiellement au débat sur le linceul, sans qu'il y ait nulle part une pièce écrite à laquelle je puisse me référer pour dire de quoi j'accepte ou renie la responsabilité. On a beau jeu dans ces conditions à embrouiller les choses. Je veux donc résumer rapidement ce que j'ai dit à l'Académie et y ajouter quelques remarques qui préciseront ma situation et mon attitude dans le débat, remarques que je ne pouvais faire à l'Académie parce qu'elles n'y eussent point été à leur place.

Je passe sur un court exorde fait pour avertir que les considérations historiques, artistiques et archéologiques par lesquelles je devais commencer mon exposé, pour déplacées qu'elles pussent paraître dans l'enceinte de l'Académie des sciences, n'en étaient pas moins nécessaires et conduiraient finalement à des faits scientifiques concernant la physique, la chimie et la physiologie ; je passe sur la description du linceul tel qu'on le comprenait en 1898, et je continue en reproduisant la note même que je destinais aux *Comptes rendus*.

« Jusqu'ici, il ne s'agit là que d'une relique qui, au point de vue scientifique, ne saurait nous intéresser. Mais, en 1898, à l'occasion de l'exposition centennale de l'art sacré à Turin, le linceul fut photographié, avec de sérieuses garanties, et l'on constata deux faits curieux qui ont posé le problème scientifique dont il est ici question : 1° l'image du linceul est un négatif, c'est-à-dire que les parties en relief sont foncées et inversement ; 2° le négatif de cette image, en devenant positif par rapport à l'objet représenté, prend une netteté inattendue et fait apparaître une perfection anatomique et un caractère esthétique que rien auparavant ne laissait soupçonner. Le corps prend un modelé très juste, et la tête, plutôt choquante sur la reproduction réelle du linceul, devient, après ce renversement des ombres et des lumières, si admirable au point de vue expressif que, de l'avis de peintres faisant autorité, aucune des têtes de Christ des artistes de la Renaissance ne lui est supérieure. Les représentations que je mets sous vos yeux vous permettent d'en juger.

« La question se pose donc de savoir comment cette image a pu être faite.

« La première idée qui se présente à l'esprit, c'est que l'image du linceul n'est pas, comme on l'admettait, une empreinte, qui n'eût pu donner qu'une grossière représentation de la forme générale, mais qu'elle est une peinture faite pour un but de pieuse fraude. Mais quand on l'examine avec soin, on voit que cette hypothèse doit être repoussée pour les raisons suivantes.

« 1° Le linceul étant authentique (b) depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, il faudrait, si l'image était une peinture due à un faussaire, qu'il eût existé à cette époque un artiste capable de faire une oeuvre à peine à la portée des plus grands peintres de la Renaissance, et que cet artiste fût resté inconnu.

« Cela est déjà bien difficile à admettre pour l'image peinte en positif. Cela devient tout à fait incroyable si l'on songe qu'elle est peinte en négatif, qu'elle n'a aucun caractère esthétique sous cette forme, qu'elle ne prend sa valeur que lorsqu'on renverse les ombres en lumières et les lumières en ombres, et en respectant rigoureusement leurs plans et leurs valeurs, chose presque impossible autrement que par la photographie, inconnue au XIV<sup>e</sup> siècle ; il eût donc fallu que le faussaire, en peignant en négatif, eût su placer les clairs et les ombres de manière à ce qu'après renversement ils eussent donné la figure qu'il

attribuait au Christ ; et cela avec une précision parfaite, car on sait combien peu il suffit de modifier une belle tête pour en faire une caricature, surtout quand sa beauté est due à l'expression. »

Et j'ajoute ici cet argument dont on sentira tout le poids si on veut bien se donner la peine d'y réfléchir : Pourquoi ce faussaire se fut-il préoccupé de réaliser une beauté qu'on ne voyait pas sur son œuvre et qu'on ne pourrait voir qu'après un renversement qui n'est devenu possible que plus tard ? Il travaillait pour ses contemporains et non pour le XX<sup>e</sup> siècle et l'Académie des sciences.

« L'idée que l'image aurait pu être peinte en positif et aurait viré au négatif, comme il en a été pour certaines peintures sur toile ou certaines fresques, est contredite, entre autres, par le fait que l'image est monochrome et n'a pu, par conséquent, subir deux modifications inverses des clairs en ombres et des ombres en clairs.

« 2° L'image résulte d'une juxtaposition de teintes dégradées, sans une ligne arrêtée, sans un trait d'esquisse, à la manière d'une photographie mal au point, procédé absolument étranger aux conceptions artistiques du XIV<sup>e</sup> siècle.

« 3° L'image est d'un réalisme extrême, impeccable, sans une défaillance, sans un oubli elle ne tient qu'imparfaitement compte de la tradition, ne cède rien à la schématisation, rien à la convention, caractères qui ne se retrouvent dans aucune des productions iconographiques de cette époque, ni à un degré aussi absolu, dans celles d'aucune époque. »

Je rappelle ici pour abréger sans m'astreindre à reproduire exactement ma note :

a) Les gouttes de sang, qui ne sont point en larmes bataviques s'écoulant immédiatement de la blessure, en particulier celle du front, d'un réalisme si frappant, celles de l'avant-bras, séparées par un intervalle de la plaie du poignet.

b) Les marques de la flagellation, en haltère, telles que pouvait les faire un *flagrum* à lanières armées de petites masses lourdes et dures de même forme, analogues à celles qu'on possède dans certains musées archéologiques. Il serait curieux de savoir si les gens du XIV<sup>e</sup> siècle connaissaient cette structure du *flagrum* ; et s'ils ne la connaissaient pas, il y a là une preuve de plus. Et la convergence de ces marques, descendantes sur le dos, transversales sur les cuisses, ascendantes sur les mollets, vers un point où pouvait être la main du bourreau ! Un faussaire ne songe pas à tout cela. Il n'y a pour s'en convaincre qu'à examiner les tableaux de l'époque, dont les auteurs cependant avaient un égal souci de représenter la vérité.

c) Les fesses, et peut-être la région génitale, nues, ce qui eût été considéré comme une haute inconvenance. L'évêque ou le prier qui eût commandé le linceul à l'artiste, moine ou laïque, n'eût pas manqué d'exiger qu'il ajoutât le *perisoma* (c) entourant le bassin ; car il faut se placer à l'époque où eût été faite la fraude : le linceul destiné à échauffer le zèle des fidèles ne devait pas en même temps choquer leur sentiments, les scandaliser. La chose est si vraie que, sur certaines copies, le *perisoma* a été rajouté.

d) Les mains percées au carpe et non au métacarpe, conformément aux nécessités anatomiques et contrairement à la tradition.

e) La plaie au flanc gauche et non à droite, par suite du retournement de l'image.

f) Le caractère du dégradé, exactement conforme à ce qui résulterait du mode de formation que j'invoquerai plus loin et fort différent de ce à quoi un artiste eût songé, etc., etc.

« De ces raisons et de bien d'autres, que ce n'est pas ici le lieu de détailler, résulte la conviction que l'image du linceul n'est pas une peinture faite par la main d'un homme, mais qu'elle a été obtenue par un phénomène physico-chimique. Et la question scientifique qui se pose est celle-ci : Comment un

cadavre peut-il donner sur le linceul qui le recouvre une image reproduisant ses formes avec le détail des traits du visage ?

« L'idée d'une empreinte par contact du corps souillé, par exemple, de sueur ou de sang, ou artificiellement d'une substance colorante doit être rejetée, car un pareil procédé ne donne qu'une image grossière, sans valeur esthétique et très déformée par suite de l'étalement dans un plan de l'étoffe, qui a dû épouser les sinuosités pour recevoir l'empreinte des parties creuses. Voici des images obtenues par M. Vignon au moyen de ce procédé. On y voit les effets de la déformation : le visage est élargi, les yeux sont abaissés, etc.

« Un examen attentif de l'image du linceul permet de reconnaître la loi de sa formation. La voici : l'image est une projection à peu près orthogonale, un peu diffuse, et l'intensité de la teinte en chaque point varie en sens inverse de la distance de ce point au point du cadavre correspondant ; cette intensité décroît très rapidement à mesure que la distance augmente et devient nulle quand celle-ci atteint quelques centimètres.

« Le problème devient dès lors celui-ci : Quelles radiations ou quelles substances impressionnantes peuvent émaner d'un cadavre, suivant les conditions de cette loi ? Comment le linceul ou les substances dont il pouvait être imprégné ont-ils pu recevoir et fixer l'impression ?

« M. Vignon a été mis sur la voie de la solution du problème par une expérience de M. Colson et que celui-ci lui a communiquée. Une lame de zinc décapée, placée à l'obscurité, en face d'une plaque photographique, impressionne celle-ci et la voile : le zinc émet à froid des vapeurs qui se fixent sur la plaque ; sous l'influence du révélateur, il s'oxyde et met en liberté de l'hydrogène qui réduit l'argent. Une lame non décapée, rayée de stries, donne l'image de ces stries. M. Vignon a poussé plus loin l'expérience et constaté qu'une médaille saupoudrée de fine limaille de zinc donne une image négative ayant les principaux caractères de celle du linceul.

« Mais sur le cadavre, il n'y a pas de zinc ; et le linceul n'est pas une plaque photographique. Qu'est-ce qui, dans les conditions possibles du cadavre enseveli, a pu remplacer le zinc et la plaque ?

« La comparaison des données physiologiques, chimiques et archéologiques a fait naître l'hypothèse suivante : une étoffe imprégnée d'une émulsion d'aloès dans l'huile d'olive contient une mince couche d'aloétine qui brunit sous l'action des vapeurs alcalines ; et ces vapeurs alcalines pouvaient provenir de la fermentation en carbonate d'ammoniaque de l'urée abondante dans la sueur fébrile émise par le corps pendant le supplice. L'hypothèse a été aussitôt corroborée par l'expérience suivante : nous avons ganté une main de statue d'un gant de peau de Suède, imbibé ce gant d'une solution faible de carbonate d'ammoniaque ou simplement d'urine, tendu au-dessus un linge imbibé d'une émulsion huileuse d'aloès, et, le lendemain, est apparue sur le linge une image de la main présentant tous les principaux caractères de celle du linceul. La voici.

« Je considère comme hautement suggestif et comme témoignant du caractère scientifique de cette recherche, que le problème du linceul ait conduit à la découverte de deux procédés nouveaux de formation d'images, l'une à peine entrevue, l'autre entièrement inconnue jusqu'ici.

« Ainsi l'idée de M. Vignon, à laquelle je souscris entièrement, est que le cadavre du supplicié a été déposé sur le linceul, dont une moitié a été rabattue sur lui ; que ce cadavre était recouvert d'une sueur fébrile riche en urée ; que l'urée a fermenté en carbonate d'ammoniaque, lequel a émis, en atmosphère calme, des vapeurs de plus en plus diluées à mesure qu'elles étaient plus éloignées de la surface émissive ; que le linceul était enduit d'une émulsion d'aloès qui a bruni sous l'influence des vapeurs alcalines, et donné une teinte d'autant plus intense que cette surface était plus voisine de lui ; d'où l'image négative, avec les caractères que j'ai décrits plus hauts.

« Dois-je parler de l'identification du personnage qui a donné son image sur le linceul ? »

Ici, j'ai déclaré reconnaître que je sortais tout à fait des questions dont l'Académie a pour mission de s'occuper. Je ne l'ai fait qu'en raison de l'intérêt qu'elle semblait prendre à mon exposé, et dont je lisais la preuve dans l'attention soutenue qu'elle voulait bien m'accorder ; et je l'ai fait en disant expressément que c'était à titre de complément, indépendant de la communication proprement dite, à la manière de ces causeries qui, dans d'autres Sociétés, se font en fin de séance, alors que le secrétaire a déposé la plume avec laquelle il prend des notes pour le procès-verbal.

« Nous avons d'une part le linceul, probablement imprégné d'aloès, ce qui nous place en Orient, à l'exclusion, paraît-il, de l'Égypte, et un crucifié qui a été flagellé, percé au flanc droit et couronné d'épines ; d'autre part, une relation participant de l'histoire, de la légende et de la tradition, qui nous montre le Christ ayant subi en Judée les divers traitements que nous lisons sur le cadavre dont le linceul porte l'image.

« N'est-il pas naturel de rapprocher ces deux séries parallèles et de les rapporter au même objet ?

« Ajoutons à cela que, pour que l'image se soit produite et n'ait point été ultérieurement détruite, il faut que le cadavre soit resté en présence du linceul au moins vingt-quatre heures, temps nécessaire pour la formation de l'image, et au plus quelques jours, après lesquels survient une putréfaction qui détruit l'image et finalement le linceul. Or c'est précisément ce que la tradition (plus ou moins apocryphe, je le veux bien) nous dit s'être passé pour le Christ, mort le vendredi et disparu le dimanche.

« Et si ce n'est pas le Christ, c'est donc quelque criminel de droit commun. Comment concilier cela avec l'expression admirable de noblesse que vous lisez sur cette figure ? »

J'ajoute ici qu'il y a là un concours de cinq circonstances (l'Orient fors l'Égypte, la plaie du flanc droit, la couronne d'épines, la durée de l'ensevelissement, le caractère de la physionomie), pour ne citer que les principales, qui sont passablement exceptionnelles. Supposons que pour chacune il y ait une chance sur cent pour qu'elle se soit rencontrée chez un autre personnage il y a donc seulement une chance sur 100<sup>5</sup>, soit sur dix milliards, pour qu'elles se soient rencontrées ensemble. Je ne donne pas cela, bien entendu, comme des nombres ayant une prétention quelconque à la précision, mais comme une figure destinée à montrer l'in vraisemblance du concours de toutes ces conditions chez un autre personnage.

En tout cas, ceux qui veulent attribuer le linceul à un autre personnage sont dans les mêmes conditions que nous relativement aux autres difficultés, avec cette différence que leur personnage est de pure invention, n'ayant rien qui le désigne ni dans l'histoire, ni dans la tradition, ni dans la légende : leur hypothèse est plus gratuite que la nôtre puisqu'elle ne s'appuie sur rien du côté des commémoratifs.

Je reconnais volontiers qu'aucun des arguments donnés, soit pour prouver que l'image n'est pas une peinture faite par un faussaire, soit pour montrer comment elle a pu se produire, soit surtout pour identifier le personnage, n'offre les caractères d'une démonstration irréfutable ; mais on doit reconnaître que par leur ensemble ils constituent un faisceau imposant de probabilités, dont quelques-unes sont bien près d'être des preuves, corroborées en un point par des expériences positives, partout par une critique serrée ; et qu'il n'est pas scientifique de hausser les épaules en disant, pour se dispenser de discuter, qu'il n'y a là que des hypothèses gratuites : ce sont des hypothèses corroborées, dans la mesure où elles pouvaient l'être. Nous avons donné des raisons qui sont au moins des commencements de preuves. C'est aux adversaires de les réfuter. Si elles n'ont pas été accueillies par certaines personnes comme elles méritaient de l'être, c'est uniquement parce qu'on a indûment greffé sur cette question scientifique une question religieuse qui a échauffé les esprits et faussé la droite raison. Si, au lieu du Christ, il s'était agi d'un Sargon, d'un Achille ou d'un Pharaon quelconque, personne n'eût trouvé rien à redire.

En refusant d'admettre ma note aux *Comptes rendus*, on a oublié qu'il se trouve dans ce recueil des choses bien autrement hypothétiques, des théories (je peux les citer) qu'aucune expérience ne corrobore, et nombre d'autres qui sont appuyées sur des arguments bien autrement fragiles que ceux que nous apportons ici. Mais il ne s'agissait pas de choses touchant à la religion. Là est toute la différence.

On nous reproche de n'avoir pas vu le linceul, mais seulement des photographies, faites d'ailleurs dans des conditions qui en rendent la loyauté extrêmement probable. Mais nous ne l'avons jamais caché et nous avons fait tous nos efforts pour examiner le linceul lui-même. Une première tentative faite par l'intermédiaire du baron Manno a échoué. En terminant ma communication à l'Académie, j'ai hautement déclaré que nous n'avions pas vu le linceul, que c'était là une grave lacune comportant certaines réserves quant aux conclusions à tirer de l'argumentation ; et j'ai demandé à l'Académie de nommer une commission à l'effet d'obtenir l'autorisation de voir le linceul et d'en faire l'examen scientifique. Ce n'est point ma faute si cela m'a été refusé, non, d'ailleurs, par l'Académie, qui n'a point été consultée et qui peut-être en eût décidé autrement.

Dira-t-on qu'il eût fallu s'abstenir de toute recherche d'après les seules photographies ? Combien de travaux ont été faits sur les reproductions de documents ; et quel mal y a-t-il à se servir de ces reproductions quand on a de bonnes raisons de les tenir pour exactes, quand on n'a pu se procurer le document original et quand on dit honnêtement ce qu'on a fait et sur quels matériaux on a travaillé ? S'il s'était agi d'un fossile unique, détenu par l'empereur de Chine et dont on aurait péniblement obtenu un moulage, personne n'aurait trouvé mauvais qu'un paléontologiste décrivît ce fossile, surtout s'il a trouvé sur ce moulage des traces de structure histologique que les Chinois eussent été incapables de produire parce qu'elles auraient supposé des connaissances qu'ils n'ont pas. La comparaison est frappante avec ce qui arrive pour le linceul.

Je n'ai pas voulu faire ici une discussion complète de la question du linceul. Je sais les objections qui ont été soulevées : l'aveu du faussaire, la photographie par transparence, les trente-neuf linceuls qui se trouvent de par le monde, le fac-similé de la Bibliothèque nationale, les positifs donnant les négatifs directs parce qu'ils sont tirés en rouge (! !), l'écart de 2 centimètres entre les deux images et la nécessité d'un écart d'un mètre etc., etc. ; je connaissais la plupart d'entre elles avant de faire ma communication à l'Académie, et je sais ce qu'elles valent. C'est à M. Vignon que revient le droit et le plaisir de renverser ce frêle échafaudage

J'ai voulu seulement établir sur une pièce imprimée et signée de moi ce dont je veux être responsable, pour n'être pas jugé sur des racontars où l'on confond les personnes et les choses.

Il n'y a rien dans toute cette affaire du linceul qui soit démontré à la manière d'une vérité mathématique ou d'un fait d'observation ; mais il y a un ensemble de considérations pour et contre dont on a le droit de faire la balance. Or, tout bien pesé, je reste convaincu que l'image du linceul n'est pas une peinture, œuvre d'un faussaire, qu'elle n'est pas une empreinte, qu'elle est une reproduction naturelle du cadavre enseveli, par un phénomène physico-chimique semblable dans ses allures générales, sinon identique en tous points, à celui invoqué par M. Vignon. Y a-t-il eu intervention d'un faussaire, non pour faire l'image, mais peut-être pour retoucher, à une époque plus ou moins récente, soit le linceul, soit les documents photographiques ? En moi, l'homme dit non ; mais le savant, qui doit écarter les considérations d'ordre moral, fait les réserves de droit et réclame l'examen du linceul avant d'affirmer. Quant à l'identification du personnage avec le Christ, je crois aussi, tout bien pesé, qu'il y a de plus fortes raisons pour l'admettre que pour la repousser, et jusqu'à preuve du contraire, je l'admets comme fondée. Mais je reconnais volontiers qu'il y a là une question d'appréciation, que le coefficient qui donne leur valeur aux différents arguments a quelque chose d'un peu arbitraire, et que d'autres peuvent juger autrement. Malheureusement, je ne vois guère ce qui pourra jamais trancher la question dans un sens ou dans l'autre.

En tout cas, je prétends, dans cette affaire, avoir fait œuvre vraiment scientifique et nullement... cléricale. Je demande pardon de ce mot, auquel je ne trouve pas un synonyme bref et convenable, aux personnes dont il pourrait blesser les convictions que je respecte, bien que je ne les partage pas.

J'ai été fidèle au vrai esprit scientifique en traitant cette question préoccupé du seul souci de la vérité, sans m'inquiéter si cela ferait ou non les affaires de tel ou tel parti religieux. Et ce sont ceux qui se sont laissés influencer par ce souci qui ont trahi la méthode scientifique.

Je n'ai point fait œuvre cléricale parce que cléricisme et anticléricisme n'ont rien à voir dans cette affaire. Je considère le Christ comme un personnage historique et je ne vois pas pourquoi on se scandaliserait qu'il existe une trace matérielle de son existence.

Quant à la question de savoir s'il était Dieu et fils de Dieu, s'il a ressuscité le jour de Pâques pour monter au ciel, etc., etc., je n'en ai rien dit parce que je n'avais rien à en dire. Ceux qui veulent savoir ce que je pense dans cet ordre d'idées n'ont qu'à se reporter à mon ouvrage sur l'Hérédité (p. 184 et 813). Il y a là certaine phrase très caractéristique sous ce rapport (d). Ladite phrase m'a fait assez de tort auprès de certaines personnes au moment où j'étais candidat à l'Académie pour que j'aie le droit de la rappeler le jour où j'ai besoin de montrer ce que sont mes opinions philosophiques.

Yves Delage, de l'Institut.

Notes de Dominique Autié :

(a) [Charles Richet est directeur scientifique de la revue. Voir notre [présentation des protagonistes](#).]

(b) [On peut supposer qu'Yves Delage emploie ce mot à dessein dans sa double acception : juridique d'abord, puisque le suaire photographié en 1898 présente une « traçabilité », comme on le dirait aujourd'hui, depuis son entrée dans le patrimoine de Lirey (voir document n° 1 et les arguments qu'en tire Maurice Vernes), c'est-à-dire que l'objet n'a pas été perdu de vue depuis, comme ce fut le cas auparavant – dans l'hypothèse où son origine remonte à une époque antérieure au Moyen âge ; dans ce sens, Yves Delage aurait pu dire que le suaire est *authentiqué* depuis cette date. Mais il va de soi que cette affirmation a valeur de « pique », une sorte de monnaie de sa pièce rendue à la violence à peine contenue dont Maurice Vernes a fait preuve à l'égard de l'auteur dans ses deux interventions antérieures.]

(c) [Ailleurs (et plus fréquemment) désigné *périsonium* : linge dont la tradition picturale occidentale ceint les reins du Christ sur les crucifixions, descentes de Croix et toute représentation consécutive à la Passion. Sur ce linge de fiction, voir mon texte *Mystique des linges* ainsi que l'étude magistrale de Léo Steinberg, *La sexualité du Christ dans l'art de la Renaissance et son refoulement moderne*, Gallimard, 1987.]

(d) [Ne disposant pas de l'ouvrage, je n'ai pas effectué la recherche en bibliothèque pour repérer les deux passages auxquels l'auteur fait allusion. Je trouve cependant, cité à plusieurs reprises sur des pages de la Toile consacrées au transformisme, l'extrait suivant, tiré du même ouvrage : « Je prends ici la première personne, pour montrer que je parle en mon nom et non en celui des Transformistes, dont beaucoup seront scandalisés en lisant cette déclaration. Je suis cependant absolument convaincu qu'ont est, ou qu'on n'est pas Transformiste, non pour des raisons tirées de l'Histoire Naturelle, mais en raison de ses opinions philosophiques. » (Yves Delage, *L'hérédité et les grands problèmes de la biologie générale*, 1895 – nouvelle édition, 1903, p. 204). On lira par ailleurs avec profit [le compte rendu que Rémy de Gourmont fit des travaux d'Yves Delage](#) et de ses options en faveur du transformisme. Ce texte évoque assez significativement les résistances persistantes aux théories darwiniennes et le mode sur lequel elles s'exprimaient encore au début du vingtième siècle.]

## 5. – Paul Vignon

### « Réponse aux nouvelles observations de M. Vernes »

*Revue scientifique*, n° 23 du 7 juin 1902, pp. 721-722

[VARIÉTÉS]

Nous ne ferons qu'une réponse extrêmement brève aux nouvelles critiques que M. Vernes présente, tant dans la *Revue Scientifique* du 24 mai que dans *La Raison* du lendemain. Ce sera, d'ailleurs, notre dernière réplique à M. Vernes. D'une part, en effet, il n'est pas en notre pouvoir de le contraindre à prendre connaissance de notre ouvrage et, d'autre part, s'il avait cette fois encore jugé convenable de nous lire, il se serait abstenu de continuer à parler comme il le fait.

M. Vernes a déclaré vouloir concentrer la discussion sur quelques points très limités. Inutile de définir à nouveau les empreintes par contact et les impressions chimiques qui obéissent à la loi des distances : M. Vernes est le seul à n'avoir pas compris. Pour ce qui est de l'écart des deux têtes qu'il juge à peine suffisant pour avoir logé une feuille de carton et qu'à plusieurs reprises il a évalué à 1 ou 2 centimètres, il m'accuse d'avoir esquivé la discussion. Or il n'y a pas de discussion possible : M. Vernes a simplement oublié de ramener aux proportions réelles l'écart qu'il mesurait sur les photographies de M. Pia [1]. J'avais hésité à dévoiler aussi nettement son erreur. Même réponse sommaire à l'égard de la différence de longueur des deux silhouettes : M. Vernes a examiné la chose avec soin et décrète que cette différence est d'un sixième environ ; or elle est à peine d'un treizième et provient uniquement de ce que, sur l'image face, les pieds sont restés en dehors des limites de la plaque. Inutile également de nous appesantir sur la beauté des images, dont M. Vernes convient maintenant : mes héliogravures, agrandies ou non, ne sont pas responsables de cette beauté, car rien n'est plus impressionnant que l'épreuve photographique obtenue par application directe sur les clichés de M. Pia.

Les silhouettes de Turin sont enfin des négatifs : c'est bien heureux. Mais MM. Vernes et de Mély s'abusent étrangement s'ils croient avoir trouvé une explication convenable de ce fait. Tout d'abord, ce n'est pas M. de Mély qui aura l'honneur d'avoir fait connaître cette explication : c'est moi-même qui l'ai suggérée tout le premier et qui en ai immédiatement démontré l'inanité (chap. Ier, § III de mon livre). Les « expériences » de M. de Mély resteront stériles. Il ne s'agit pas de faire voir qu'une silhouette modelée en négatif constitue un négatif : cela vraiment, nous nous en doutons. J'ai prouvé qu'il n'y avait aucune commune mesure entre le document original et les mauvais négatifs réalisés, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, avec l'intention de contrefaire, ou de reproduire, l'étoffe des Charny ; j'ai démontré que le fraudeur du moyen âge, quand bien même il eût voulu imiter les conditions d'une empreinte, eût été matériellement incapable de peindre le saint suaire de Turin tel qu'il est. D'autre part, ces images, du seul fait qu'elles sont des négatifs depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, n'ont pas pu, matériellement, être embellies par des retouches successives [2].

Les productions artistiques, capables de varier dans de si larges proportions suivant le génie propre du peintre ou du sculpteur, n'en obéissent pas moins à des lois profondes et immuables, aussi rigoureuses que celles qui président aux travaux scientifiques. Ces lois sont fixées par la constitution même du cerveau humain. C'est pourquoi une étude fondée sur la connaissance de ces lois peut être intitulée *Étude scientifique*, et c'est pourquoi j'estime avoir *scientifiquement démontré* que la thèse du fraudeur peintre est insoutenable. Ce premier point acquis, la proclamation de l'authenticité peut sembler, à quelques-uns, chose plus subjective, ainsi que mon éminent maître M. Delage l'a si bien expliqué. Il n'en

est pas moins vrai que si les images de Turin, tout en résultant d'une impression chimique spontanée, ne se rapportaient pas au Christ, toutes les conditions, si étrangement précises, que nous avons tenté de dégager, subsisteraient intégralement ; il s'y ajouterait simplement une étrangeté nouvelle [3]. Ceux-là mêmes, qui ne consentiraient pas à nous suivre plus loin que la réfutation de l'hypothèse impossible de la fraude picturale, devraient être les premiers à proclamer l'intérêt scientifique de la question. Quant à ajourner l'un quelconque de nos contradicteurs jusqu'à cette enquête directe dont il est presque comique de voir M. Vernes s'attribuer complaisamment l'idée première [4], nous ne songeons pas à le faire : comment donc ! mais sans avoir vu l'étoffe ni l'avoir tenue entre ses mains, M. Vernes n'admet-il pas, dès aujourd'hui, *et le caractère négatif et la beauté des images* ? Il ira encore plus avant dans la connaissance de la question, du moins nous aimons à en exprimer l'espoir ; toutefois il voudra bien continuer ses recherches sans nous : nous pensons avoir acquis le droit de le laisser poursuivre ses mensurations sans les rectifier désormais.

Paul Vignon.

#### Notes du texte original :

[1] Voici l'expression définitive de sa pensée sur ce point : « Comment prétendez-vous expliquer par l'interposition d'un cadavre deux effigies qui ne sont séparées que par un intervalle de 1 à 2 centimètres. » (*La Raison* du 25 mai.)

[2] Signalons en passant de nouvelles erreurs que M. Vernes introduit dans son interprétation des empreintes de Turin. Il croit que l'interversion entre la droite et la gauche du corps n'aurait pas lieu pour l'image dorsale ; c'est une erreur : les lois de cette interversion sont exactement les mêmes pour les deux silhouettes. Autre erreur : M. Vernes pense que, sur l'image dorsale, nous n'avons aucune raison pour « distinguer entre la droite et la gauche. » Nous sommes, au contraire, obligés de le faire, car le cadavre présentait, entre la crête de l'épaule droite et l'omoplate correspondante, une large ecchymose striée, dans laquelle nous avons reconnu la blessure résultant de la pression exercée par la croix. Cette ecchymose est visible à gauche sur l'image du linceul ; mais M. Vernes, n'ayant étudié les photographies que très sommairement, n'a jamais entendu parler de cette marque si réaliste.

[3] Nous avons fait connaître avec de grands détails les raisons pour lesquelles nous attribuons au Christ les images du linceul. Ces images, observées d'une façon tout à fait objective, nous conduisent toujours droit au Christ, à quelque point de vue que nous nous placions pour en faire l'étude.

[4] On voudra bien se reporter au paragraphe qui termine mon livre.

## 6. – [Non signé]

### Compte rendu du livre de Paul Vignon, *Le Linceul du Christ*

*Revue scientifique*, n° 26 du 28 juin juin 1902, pp. 812-813

#### [CAUSERIE BIBLIOGRAPHIQUE]

*Le Linceul du Christ. Étude scientifique*, par Paul Vignon. – Un vol. in-4°, avec 38 figures dans le texte et 9 planches hors texte ; Paris, Masson, 1902. – Prix : 15 francs.

Nos lecteurs connaissent, par l'article de M. Vernes et la réponse de M. Vignon, que la *Revue* a donné dans son numéro du 17 mai, la question du saint suaire de Turin.

Rappelons cependant qu'il existe en effet à Turin, précieusement enfermé dans un coffret à serrures multiples, un long drap de lin. C'est une étoffe d'un ton jaune nankin, qui porte diverses empreintes. Les unes sont des traces noires de brûlures ; les autres, les cernes clairs d'un filet d'eau. D'autres enfin, d'un rouge brun, reproduisent l'image effacée, incomplète et déformée d'un corps humain. Cette image même est faite de deux images : l'une de face, l'autre de dos, qui se succèdent sur le prolongement l'une de l'autre, et réunies par la tête. Cette pièce de toile est vénérée comme étant le linceul de Jésus-Christ.

Cette relique, d'une authenticité suspecte (on ne trouve aucune trace de son existence avant le XI<sup>e</sup> siècle) et ordinairement cachée avec un soin jaloux, fut montrée au public en 1898. Elle fut alors photographiée par M. Pia. On sait qu'un cliché développé porte une image négative, c'est-à-dire à valeurs inversées. Or il se produisit cette chose surprenante : sur le cliché, le négatif des taches brunes du linceul figurait très exactement l'image positive d'un homme étendu, nu, les mains croisées devant le corps.

À la suite de cette constatation, des polémiques ardentes s'engagèrent. Les uns soutinrent que ces images extraordinaires et même uniques étaient surnaturelles ; les autres affirmèrent que le suaire portait une vulgaire peinture, datant de 1353. Les photographies de M. Pia tombèrent entre les mains de M. Vignon, qui reconnut aussitôt l'intérêt exceptionnel du problème ; ces documents, étudiés d'abord à la Sorbonne avec un scepticisme complet par des hommes de science dont le rôle n'est pas de se fier aux vieilles traditions, revus ensuite avec une attention croissante, parurent bientôt dignes d'une étude minutieuse.

Ce sont les résultats de cette étude, poursuivie pendant un an et demi, que M. Vignon présente dans ce livre qui s'adresse au public instruit, non seulement aux hommes de laboratoire et aux archéologues, mais aux historiens, aux physiciens et aux artistes.

Dans une série de chapitres, M. Vignon étudie l'aspect et la disposition des images visibles sur le saint suaire, l'impossibilité d'une peinture en négatif, l'impossibilité d'une transformation chimique, les caractères des impressions par contact et l'impossibilité de cette impression dans le cas actuel, l'action des vapeurs de zinc sur la plaque sensible, l'action des vapeurs ammoniacales sur l'aloès, l'examen des stigmates marqués sur le corps, la comparaison avec les textes relatifs à l'ensevelissement du Christ. La deuxième partie du volume est consacrée à l'étude archéologique des copies et descriptions du saint

suaire ; à l'examen de ce suaire au point de vue esthétique, au point de vue historique, et c'est par les strictes et minutieuses méthodes des sciences naturelles, par une suite d'expériences confirmées par d'ingénieuses et élégantes démonstrations que l'auteur a été conduit à conclure que la relique de Turin est réellement authentique et que ce linceul a bien servi à envelopper le corps du Christ.

Après avoir pris connaissance des critiques adressées à M. Vignon par M. Vernes, et de la réponse de M. Vignon à ces critiques, nos lecteurs seront sans doute curieux de contrôler, sur les belles planches contenues dans le livre de M. Vignon, la valeur des arguments apportés de part et d'autre, et pourront ainsi être à même de se faire une opinion personnelle sur cette question, d'un intérêt vraiment passionnant.

[Non signé.]

## « Formation d'images négatives par l'action de certaines vapeurs »

*Revue scientifique*, n° 18 du 3 mai 1902, pp. 565-566

[ACADÉMIE DES SCIENCES DE PARIS]

**CHIMIE. – Formation d'images négatives par l'action de certaines vapeurs.** - On savait, par les travaux de M. Colson, (1896), que le zinc fraîchement décapé émet, à la température ordinaire, des vapeurs capables de voiler les plaques photographiques dans l'obscurité. On savait aussi, par les recherches de Russell, que les stries d'une lame de zinc se reproduisaient sur la plaque photographique. Mais de là à réaliser l'image d'un objet en relief il y avait loin. M. P. Vignon vient de réussir à obtenir des images soit avec des médailles saupoudrées de zinc, soit avec des bas-reliefs ou des objets en ronde bosse, en plâtre, et frottés de poudre de zinc. Ces images sont des négatifs, non pas par l'interversion des clairs et des ombres, puisqu'on opère dans l'obscurité, mais par le fait que les reliefs donnent des impressions plus énergiques que les creux. Pour les interpréter, il faut donc, dit l'auteur, les intervertir photographiquement : on obtient alors des images positives dans lesquelles l'échelle des reliefs est scrupuleusement respectée, ce qui est loin d'être le cas pour les photographies normales des mêmes objets effectuées avec un éclairage de face. Bien entendu, sur ces images faites à distance, on ne peut espérer restituer les détails les plus minutieux ; la précision du rendu des détails sera d'autant moindre que la distance s'accroîtra. La netteté de l'image dépend de la rapidité avec laquelle l'action diminue, lorsque l'écart s'accroît entre la surface émissive et l'écran récepteur.

Pratiquement, ajoute l'auteur, malgré le flou des détails et le fondu des contours, les images par vapeur sont bien loin de constituer de simples voiles. Si l'image présente de forts reliefs, l'image est énergique et accentuée : il semble simplement qu'on voit l'objet derrière une gaze transparente ou encore que cet objet émerge à demi d'un brouillard.

M. Vignon a réalisé aussi des images négatives en faisant agir des vapeurs ammoniacales sur des linges imprégnés (a) d'une mixture obtenue en incorporant de la poudre d'aloès à l'huile d'olive, l'aloès contenant un principe qui brunit en s'oxydant sous l'influence des alcalis, en atmosphère humide. M. Vignon ajoute encore que les vapeurs ammoniacales peuvent provenir d'une solution de carbonate d'ammoniaque mouillant, par exemple, une main de plâtre gantée de peau de Suède. On obtient alors, dit-il, une sorte d'empreinte de la main, empreinte modelée négativement, dégradée sur les bords, déformée par défaut dans les points où la main aura été trop écartée du linge, déformée par excès dans les régions où le linge aura enveloppé la main.

Note de Dominique Autié :

(a) [Curieuse coquille, dans laquelle le typographe s'est entêté... : le texte porte *lignes imprégnées*, l'adjectif correctement accordé avec le substantif féminin ; or, c'est de *linges* qu'il s'agit assurément, ainsi que l'attestent la suite du texte relatant l'expérience et, surtout, le contexte dans lequel ces expériences ont été menées par Paul Vignon, à savoir l'expertise de l'image figurant sur le linceul, contexte passé sous silence dans cette note... Il convient d'avoir en mémoire, lisant ce bref compte rendu, que la communication de Paul Vignon constituait l'entrée en matière et le prétexte, strictement scientifiques, de l'intervention, le 21 avril 1902, d'Yves Delage, patron de Paul Vignon, qui a indiqué à son assistant la problématique singulière posée par les clichés de Secondo Pia et l'a incité, dans le cadre du laboratoire qu'il dirigeait à la Sorbonne, à procéder aux expériences auxquelles il est fait référence ici.]